



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

13 FEVRIER 2018

***DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2018***

***COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC***

I - LE CONTEXTE GENERAL

II - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

III - SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2011 – 2016

IV - EVOLUTION DES RATIOS LEGAUX

V - RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE

VI - LA MUTUALISATION DES SERVICES

VII - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

VIII - BUDGETS ANNEXES - ORIENTATIONS 2018

PREAMBULE

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communautés de communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au conseil communautaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget.

Rappelons que la discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus »

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Ce débat doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

Au travers des principaux postes budgétaires, il vous sera présenté les orientations proposées pour l'exercice 2018. Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois à ce stade pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif.

**Cette année, le budget sera adopté lors de la séance du
Conseil Communautaire du 08 mars 2018
Précédé de 2 commissions de finances élargies le 27 et 28 février 2018**

A / Le contexte économique :

1) Au niveau mondial

D'après le FMI et le dernier rapport de l'OCDE, le sursaut de l'économie mondiale qui a commencé à se faire sentir au premier semestre s'est confirmé, avec une croissance mondiale de 3,7 % en 2017 (contre 3% en 2016).

Cette dynamique de croissance s'explique en partie par un rebond de la production industrielle, une hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le second semestre 2016. Une tendance confirmée par l'Organisation du commerce mondial, suite à l'accélération marquée de la croissance du commerce mondial. Les dépenses des entreprises dans les technologies ont également été évaluées à la hausse.

Aux Etats-Unis, la croissance, de 2,3 % pour 2017, est soutenue par une hausse des dépenses de consommation et de l'investissement des entreprises. Les créations d'emploi sont restées solides mais l'avenir reste flou en raison notamment de la politique économique et des réformes fiscales actuelles, ainsi que par les catastrophes climatiques, de plus en plus nombreuses et inévitables, et qui pèsent très lourdement sur l'économie états-unienne.

En Chine, la croissance atteint 6,8 % grâce notamment aux investissements publics dans les infrastructures. En revanche, elle devrait être plus modérée en 2018 compte tenu de la diminution des mesures de relance et de la poursuite des efforts engagés pour stabiliser l'endettement des entreprises et rééquilibrer l'économie.

En Russie, après une année 2016 difficile (-0,2%), l'activité accélère rapidement (1.5% pour le PIB en 2017). La hausse des prix du pétrole et la baisse des taux d'intérêt ont stimulé la croissance à court terme alors que les salaires ont augmenté.

En Inde, après une croissance de 7,1% en 2016, le PIB s'élève à 6,3% en 2017.

2) Au niveau européen

Dans la zone euro, la croissance s'élève à 2,5% en 2017. Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, tombé à 8.7% fin 2017, soit le niveau le plus faible enregistré depuis 2009. La reprise est également tirée par une consommation en hausse, une augmentation des exportations et une politique monétaire accommodante. Cependant la consolidation de la croissance à long terme reste très incertaine.

Du côté de l'Allemagne, la croissance s'élève à 2.2% fin 2017, la confiance des entreprises est bien installée et les investissements en biens d'équipement sont repartis à la hausse. Paradoxalement les excédents budgétaires de Berlin pourraient provoquer des risques de déséquilibres au sein de la zone euro.

Au Royaume-Uni, le ralentissement de l'activité s'est poursuivi en raison du fléchissement de la croissance de la consommation et de l'investissement. Le PIB s'élève ainsi à 1,8% en 2017.

3) Au niveau national

En France, après trois années de croissance modeste autour de 1%, la croissance atteint 1,9% à fin 2017, un niveau inédit depuis 2011. Ce net rebond est notamment dû au sursaut du tourisme et au redémarrage du secteur de la construction.

Le taux de chômage s'établit à 9,3% de la population active en décembre 2017, poursuivant la baisse entamée fin 2015. Le déficit public devrait s'établir à -2,9% du PIB en 2017.

B/ Le contexte budgétaire national

L'élaboration du budget de la collectivité s'inscrit dans un cadre budgétaire national caractérisé depuis plusieurs années par une politique volontariste de redressement des comptes publics.

1) Loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Il prévoit plusieurs dispositions relatives aux collectivités locales :

- **Article 3 : Encadrement de l'évolution du solde budgétaire** => L'objectif fixé se traduirait par une diminution importante de la part des collectivités territoriales dans la dette publique totale. De 8,7 % aujourd'hui, elle ne devra représenter que 5,8 % en 2022.
- **Article 7 : Encadrement de l'évolution des dépenses des collectivités** => Objectifs en matière d'évolution de la dépense, en volume, des différentes administrations publiques.
- **Article 13 : Baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 13 Md€ d'ici 2022** par rapport à ce qu'aurait été leur évolution tendancielle.
- **Article 29 :**
 - **Limitation de la hausse des dépenses à 1,2%** inflation comprise à périmètre constant (*soit entre 0,1 et 0,2% hors inflation*).
 - **Réduction de la dette publique nationale** par la baisse de l'endettement des collectivités avec la mise en place d'un plafond exprimé en durée de désendettement. **Le ratio dette/CAF** doit être inférieur à 12 ans pour les communes et EPCI.
 - **Contractualisation avec l'Etat** pour 3 ans pour les collectivités territoriales et les EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 M€ en 2016, soit 340 collectivités.
 - **Application d'un bonus/malus** en fonction du respect ou non des objectifs du contrat.
- **Article 26 : Grand plan d'investissement** de 57 Md€ dont 10Md€ pour les collectivités territoriales. Ce plan sera composé de 4 axes prioritaires : la transition écologique (20 Md€), édifier une société de compétences (15 Md€), l'innovation (13 Md€) et le numérique (9 Md€).

2) Les principales mesures du PLF 2018 impactant les collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2018 table sur une prévision de croissance de 1,7% pour 2018). **Il a été adopté en lecture définitive le 21 décembre 2017.**

Les principales mesures du PLF 2018 sont les suivantes :

Mesures liées aux dotations :

Montant de DGF pour 2018 – article 159

La logique de baisse des dotations qui traduisait jusqu'alors la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est abandonnée au profit d'une logique partenariale reposant sur la confiance en l'initiative locale pour dégager des économies.

Pas de nouvelle baisse du montant de DGF en 2018. Toutefois, l'enveloppe globale déterminée pour 2018 (27,05 Md€) diminue de près de 3,8 Md€ par rapport à 2017. Cette diminution résulte principalement :

- de la suppression de la DGF des régions (3,9 Md€) en contrepartie du transfert d'une fraction de la TVA. En revanche, la dotation exceptionnelle de 450 M€ en 2017 n'a pas été pérennisée,
- les autres ajustements de l'enveloppe résultent notamment des cas de DGF négatives ; des diminutions de DGF de certains départements, d'une majoration de 1 M€ de la DGF pour financer le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU).

Modification du périmètre des variables d'ajustement – article 41

A compter de 2018, les variables d'ajustement permettant de financer 293 M€ supplémentaires au sein de l'enveloppe de DGF sont **élargies à la DCRTP des communes et intercommunalités**. Selon l'exécutif, cette dotation n'est plus corrélée avec les « dynamiques territoriales » et la dynamique de la fiscalité économique. Par ailleurs, les ajustements financés par les variables d'ajustement concernant essentiellement le bloc local, il est donc logique qu'il soit financé par ce dernier.

Les **compensations d'exonérations de fiscalité directe locale** ne sont plus intégrées dans les variables d'ajustement, toutefois leur taux de baisse reste figé sur celui de 2017.

Les variables d'ajustement soumises à minoration seront constituées :

- De la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (**DUCSTP**), qui est supprimée
- Du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (**FDPTP**)
- de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) des régions, des départements et du bloc communal.

Pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - article 157

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 615 M€.

Cette dotation sera consacrée aux grandes priorités d'investissement définies en 2017 auxquelles sont ajoutés les investissements nécessaires pour les zones REP+ pour financer le dédoublement des classes de CP et de CE1 ; ainsi que le financement des contrats de ruralité.

Prolongement de l'incitation financière à la création de communes nouvelles jusqu'au 1er janvier 2019 – article 159

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 150 000 habitants, créées entre le 02/01/2017 et le 01/01/2019, majoration de 5% de la dotation forfaitaire sur une période de 3 ans à compter de la création de la commune nouvelle.

Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (passeports et cartes nationales d'identité) – article 168

A compter de 2018, afin d'accompagner financièrement les communes, le PLF propose d'augmenter la dotation pour les titres sécurisés à 8 580 € par an. Il y ajoute une majoration de 3 550 € par station aux seules communes dont la station enregistre plus de 1875 demandes de titres sécurisés au cours de l'année précédente. Le montant de la dotation passe de 18.3 M€ à 39.8 M€.

Mesures liées à la péréquation :

Augmentation de la péréquation verticale - Article 159

Le PLF propose une augmentation des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF : + 110 M€ pour la DSU, + 90 M€ pour la DSR. Cette hausse sera financée par les collectivités locales par le jeu des écrêtements appliqués à la DGF.

Maintien de l'enveloppe du FPIC à 1 Md€ - article 163

Afin de donner une meilleure visibilité aux collectivités sur l'évolution de leurs ressources, l'enveloppe nationale est stabilisée en 2018 à 1 Md€. Le mécanisme de garanties est modifié pour accompagner l'évolution de la carte intercommunale en 2017 (85 % du montant 2017 en 2018; 70 % du montant 2018 en 2019).

Mesures liées à la fiscalité :

Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables – article 5

Avant la réforme, la taxe d'habitation représentait 20 Md€ payés par 80 % de contribuables propriétaires ou locataires d'un bien. Le montant moyen annuel en France de la taxe par foyer est de 600 €.

80 % des foyers seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale, d'ici 2020. Le mécanisme sera progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

Exonération de cotisation CFE pour les plus faibles contribuables – article 97 :

Les contribuables dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 5 000 € sont exonérés de cotisation CFE et des droits afférents des chambres consulaires. La compensation est effectuée sur la base d'un taux figé à 2018. Toutefois, la mesure n'entrera en vigueur qu'en 2019.

Automatisation du FCTVA – article 156 :

Le PLF 2018 prévoit une réforme consistant à automatiser la gestion du FCTVA par un recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement, ce qui permettra une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement. Le CGCT sera modifié en ce sens. L'entrée en vigueur est prévue pour les attributions du FCTVA versées à compter de 2019.

Autres mesures :

Compensation de la hausse de la CSG – article 112 : Le Gouvernement ayant décidé de réduire les cotisations d'assurance chômage en leur substituant une hausse de la CSG, la contribution exceptionnelle de solidarité affectée à l'assurance chômage est par conséquent supprimée. Une indemnité compensatrice est créée à compter du 01/01/2018, à la charge des employeurs publics.

Report des effets du PPCR d'une année – article 113 : Les mesures devant entrer en vigueur en 2018 seront repoussées en 2019, celles prévues en 2019 n'entreront en vigueur qu'en 2020, etc. Les revalorisations qui auraient dû intervenir en 2016 ou 2017 ne subiront pas ce décalage de 12 mois mais seront appliquées de manière rétroactive.

Réintroduction d'un jour de carence dans les fonctions publiques – article 115 : Le PLF 2018 instaure un jour de carence dans les trois fonctions publiques. Il prévoit que les personnels ne perçoivent pas leur rémunération au titre du premier jour de congé de maladie. Cette mesure s'inscrit dans un objectif d'amélioration de la qualité du service public en concourant à résorber les absences de courte durée.

Réforme des aides au logement et de la politique des loyers dans le parc social – article 126 : Dans l'objectif de réduire les dépenses en faveur du logement tout en améliorant les résultats obtenus, le PLF propose de moduler le loyer de solidarité, de minorer les APL des ménages bénéficiant de la réduction de ce loyer et de l'arrêter pour les accédants à la propriété. L'article prévoit une réduction des loyers de solidarité en 3 ans à hauteur de 800 M€ en 2018, 1,2 Md€ en 2019 et 1,5 Md€ en 2020.

Prélèvement sur les recettes des agences de l'eau – article 135 : A compter de 2018, les agences de l'eau versent une contribution comprise entre 240 et 260 M€ à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et entre 30 et 37 M€ à l'Office National de la Chasse et la Faune Sauvage (ONFS).

II - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Le budget communautaire se compose :

✦ **D'une section de fonctionnement**

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine intercommunal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, déneigement, fournitures, entretien courant, assurances ...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts, ligne de trésorerie), autres charges de gestion courante (participation à la CCPMB, subventions aux associations, aux budgets annexes (transport), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, l'attribution de compensation de la TP (versement par les communes), la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les impôts indirects (taxe de séjours) les produits des services (recettes perçues sur les usagers : centre sportif, les musées...) et les autres produits.

Le solde des mouvements réels et récurrents de la section de fonctionnement est appelé l'épargne brute. Cette épargne doit servir à rembourser le capital de la dette en priorité.

Le solde disponible, appelé épargne nette, sera utilisé pour financer les investissements, c'est l'autofinancement.

✦ **D'une section d'investissement**

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la communauté de communes et son financement.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement, réfection de la voirie, aménagement d'espaces verts, de places publiques, achat de terrains, ou acquisition de véhicules, matériels...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement (Etat, Région, Département...) qui couvriront pour partie ces dépenses,
- les remboursements de T.V.A (FCTVA),
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissements, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes.

III – SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FINANCIERS 2011 - 2016

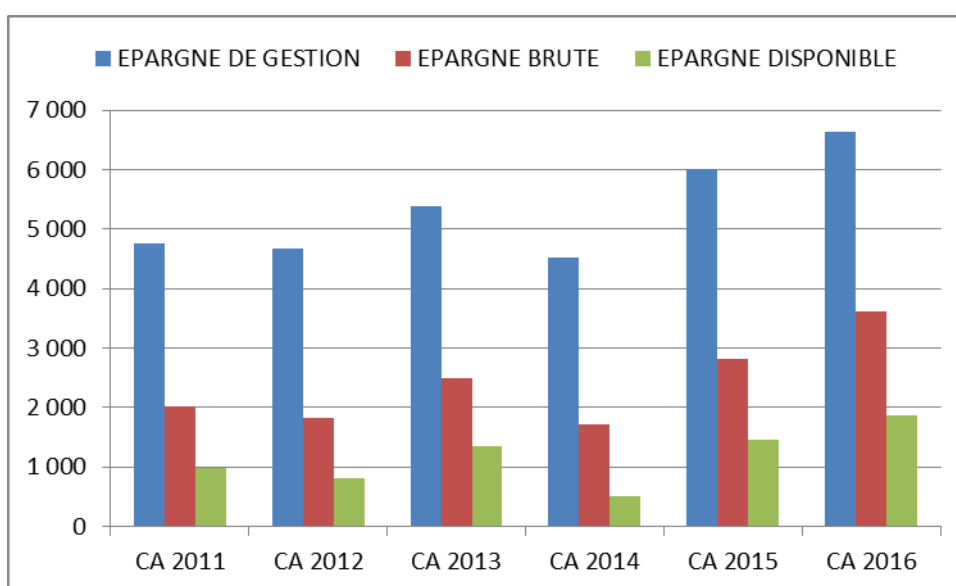
ÉVOLUTION DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La situation comptable de la Communauté de Communes, à l'issue de l'exercice 2016, s'est caractérisée par une augmentation des trois épargnes.

Cette amélioration est due à la combinaison suivante :

- Augmentation des recettes de fonctionnement (impôts locaux +5.7%, Taxe de Séjours +21.8%, recettes Centre Sportif +37.9%)
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (+0.9% en neutralisant les transferts de compétences, le FPIC et la contribution au redressement des finances publiques)

(En milliers d'Euros)	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Produits réels d'exploitation	20 394	21 177	22 567	22 844	23 328	27 866
Charges réelles d'exploitation	15 629	16 507	17 177	18 320	17 309	21 233
EPARGNE DE GESTION (EBE)	4 765	4 670	5 390	4 524	6 019	6 633
Intérêts de la dette	449	597	623	691	690	890
Solde produits / charges Financières	0	0	0	0	-1	-4
Solde produits / charges Exceptionnelles	-2 306	-2 244	-2 281	-2 119	-2 511	-2 121
EPARGNE BRUTE (CAF BRUT)	2 010	1 829	2 486	1 714	2 817	3 618
Remboursement en capital de la dette *	1 029	1 024	1 126	1 196	1 354	1 752
EPARGNE DISPONIBLE (CAF NETTE)	981	805	1 360	518	1 463	1 866
EBE en % des recettes réelles de fonctionnement	23%	22%	24%	19%	25%	23%
CAF BRUTE en % des recettes réelles de fonctionnement	10%	9%	11%	7%	12%	13%
CAF NETTE en % des recettes réelles de fonctionnement	5%	1%	6%	2%	6%	7%

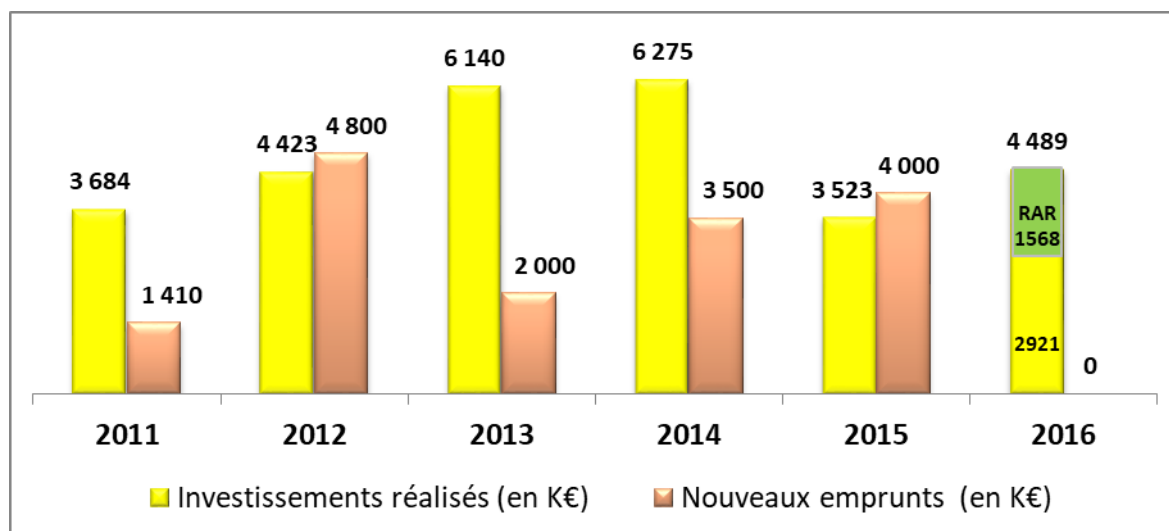


EVOLUTION DE LA FISCALITE

EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE							
Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont Blanc							Moyenne nationale
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016
TAXE D' HABITATION	6,87%	6,87%	7,04%	7,04%	7,04%	7,04%	8,75%
FONCIER BATI	0,364%	0,364%	0,373%	0,373%	0,373%	0,373%	2,41%
FONCIER NON BATI	2,85%	2,85%	2,92%	2,92%	2,92%	2,92%	5,75%
CFE	28,61%	28,61%	29,33%	29,33%	29,33%	29,33%	24,48%

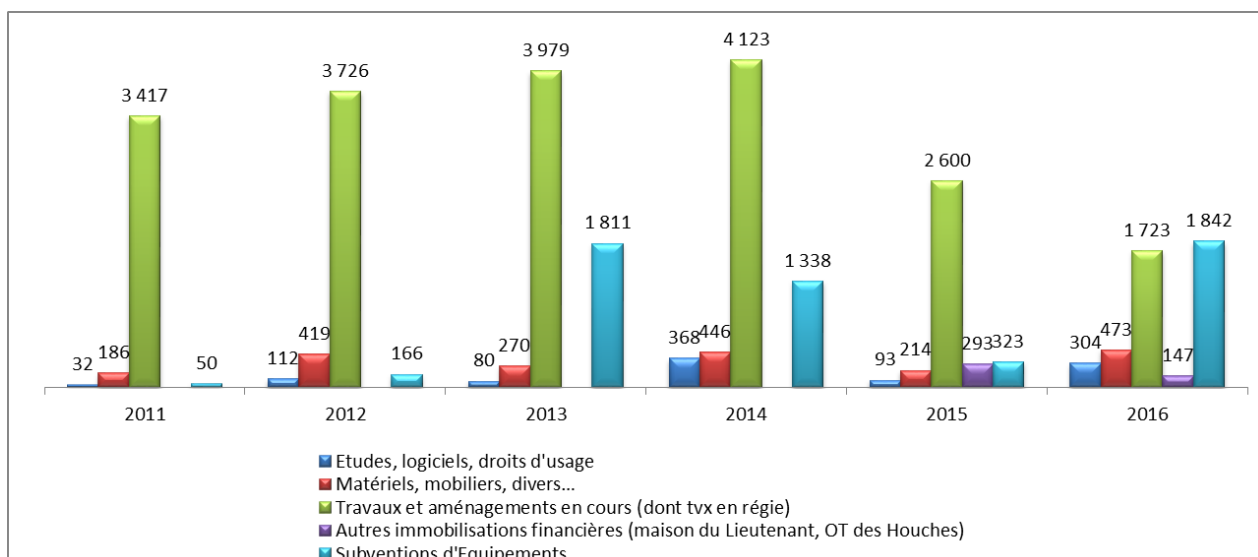
EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Sur la période 2011 - 2016, le montant des investissements s'élève à près de 29 M€



Principaux investissements réalisés sur la période 2011 – 2016 :

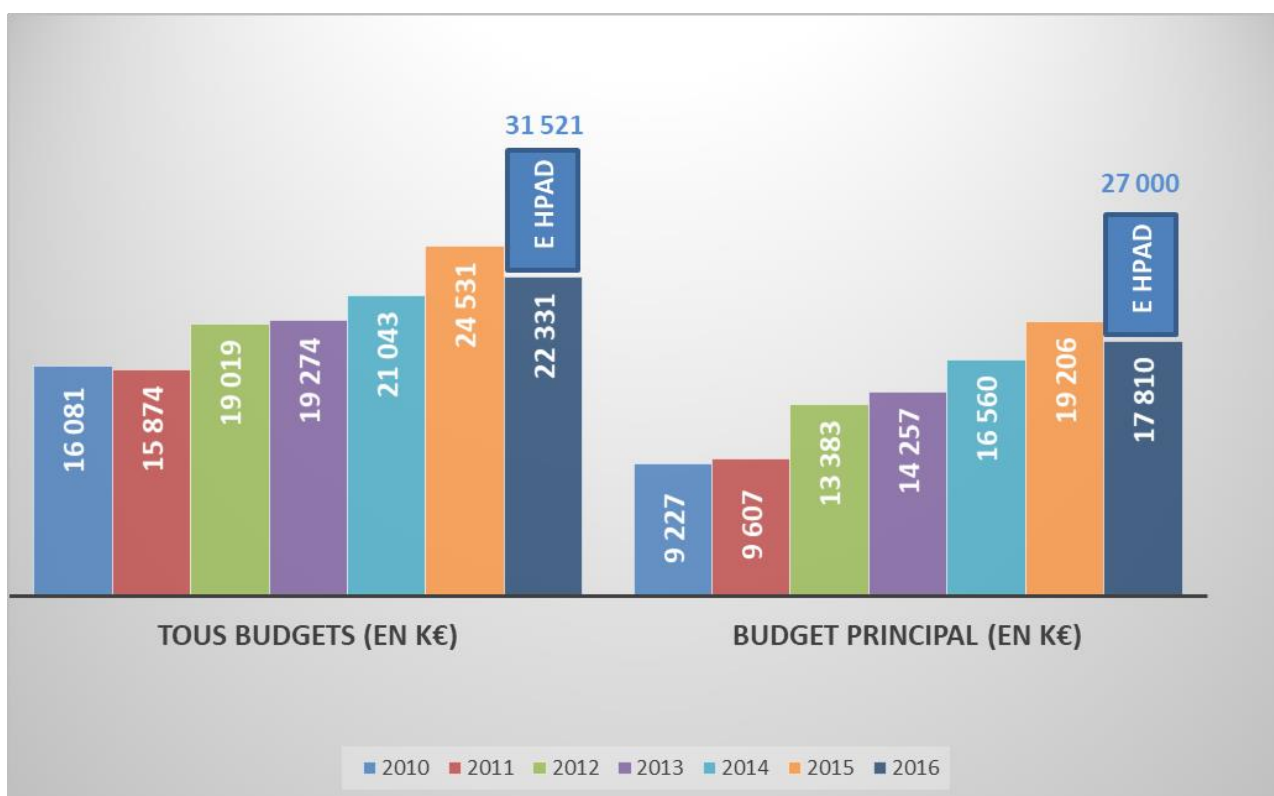
Travaux dans les bibliothèques : 1 200 K€ Musée Alpin/Espace Tairraz : 470 K€
 Travaux Maison de l'Alpage + maison du Lieutenant : 380 K€ Musée Montagnard : 800 K€
 Travaux sur les pistes 1 900 K€ dont tremplin du Grépon : 1 400 K€, Kandahar : 210 K€ ...
 Terrains de football des Pèlerins et des Houches/Servoz : 490 K€
 Centre sportif (piscine, patinoire, tennis) : 3 350 K€
 Ecole de musique : 4 870 K€ Salle de danse : 1 020 K€ Musée à ciel ouvert : 730 K€ ...
 Travaux sur les sentiers de montagnes : 1 200 K€
 Plateau sportif Chamonix : 1 200 K + terrains multisports Les Houches, Vallorcine : 330 K€
 Maison Médicale : 1 200 K Paravalanche de Taconnaz : 4 080 K€
 Subvention d'équipement : Convention ferroviaire : 2 600 K€, Tennis des Houches : 220 K€,
 Tennis de Servoz : 20 K€, Enneigement col de Voza : 163 K€, Maison du Betté Vallorcine : 130 K€,
 OT des Houches : 260 K€, Centre de secours du Buet : 107 K€, accès Montrroc : 90 K€,
 Abris vélos : 35 K€, Mur escalade Vallorcine : 5K€, Fond chaleur-air bois-FEH : 50 K€ ...



Le niveau des dépenses d'équipement pour la communauté de communes s'élève à : **327€/hab.** pour 2016 et reste supérieur à celui de la strate au niveau national : **92 €/hab.**

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

La Communauté de communes n'a pas eu recours à l'emprunt sur l'année 2016. Par contre suite à la mise en service de l'EHPAD, il a été intégré dans l'encours de la dette, la part du capital à rembourser à la société EDELIA soit 9,4 M€.



SYNTHESE

Les différents niveaux d'épargne de la communauté de communes sont à un niveau supérieur à la moyenne des collectivités de la même catégorie démographique et démontrent une situation financière satisfaisante.

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	Montant en K€ Communauté de Communes	Montant en € par hab.		
		CC 2016	Région	National
Excédent Brut de Fonctionnement = Epargne de Gestion	6 633	483	67	59
Produits de fonctionnement réels	28 514	2077	336	335
Charges de fonctionnement réelles	25 014	1821	302	304
Capacité d'Autofinancement Brut = Epargne Brute	3 618	264	53	49
CAF nette de remboursements de dettes bancaires = Epargne disponible	1 866	135	36	32

- L'épargne de gestion de la communauté de communes pour 2016 est de 483 € par habitant soit plus de 8 fois supérieure à la moyenne nationale.
- Le taux de coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la communauté de communes est de 0.548, pour une moyenne nationale à 0.355, suite aux nombreux transferts de compétences réalisés.
Le montant en €/habitant des produits et charges de fonctionnement traduit ce constat en étant 6 fois supérieur à la moyenne nationale.
- L'épargne brute est également supérieure aux différentes moyennes.
- L'épargne disponible de la communauté de communes est 4 fois supérieure à la moyenne nationale.

L'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette et les investissements.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, et représente la part de recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement, et qu'elle peut donc affecter à la couverture de dépenses à long terme.

Le taux d'épargne brut (près de 13% en 2016), permet à la commune de financer le remboursement de la dette en capital, mais également de financer une petite partie des investissements sur ses fonds propres.

La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement.

Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans, avec un seuil critique à 15 ans

BUDGET PRINCIPAL	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Endettement au 31 décembre	9 607	13 383	14 257	16 560	19 206	17 810
Epargne brute	2 010	1 829	2 486	1 714	2 817	3 618
Nombre d'année pour rembourser	4 ans 9 mois	7 ans 4 mois	5 ans 9 mois	9 ans 8 mois	6 ans 10 mois	4 ans 11 mois

La moyenne du ratio de désendettement depuis 2011 est inférieure à 7 ans.

IV - RATIOS LEGAUX

Dans un souci de transparence financière, la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite Loi A.T.R.) a instauré l'obligation de faire figurer, en annexe des documents budgétaires, quelques données synthétiques sur la situation financière. Les villes et les groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter les 11 ratios figurant ci-dessous.

Le nombre d'habitants (Population INSEE) retenu pour le calcul des ratios est de :

2011 : 13 916 h 2012 : 13 913 h 2013 : 13 864 h 2014 : 13 816 h 2015 : 13 754 h 2016 : 13 731 h

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
1/ Dépenses réelles de fonctionnement / Population <i>Mesure le niveau de service rendu</i>	1328	1404	1466	1562	1528	1822
2/ Produit des impôts directs / Population <i>Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable levées par la collectivité</i>	830	896	934	895	995	1119
3/ Recettes réelles de fonctionnement / Population <i>Mesure les ressources dont dispose la Collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance</i>	1472	1536	1645	1686	1728	2077
4/ Dépenses d'équipement brut / Population <i>Mesure de l'effort d'équipement</i>	263	318	443	447	251	202
5/ Encours de la dette nette / Population <i>Mesure l'endettement de la Collectivité</i>	690	962	1028	1199	1396	1966
6/ Dotation Globale de Fonctionnement / Population <i>Mesure la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la Collectivité</i>	214	205	203	186	150	147
7/ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement <i>Mesure la charge de personnel de la Collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de dépense incompressible quelle que soit la population de la Collectivité</i>	24,83%	25,51%	25,96%	24,68%	25,44%	27.36%
9/ Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure la capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé.</i>	95,21%	96,23%	94,04%	97,78%	94,12%	93.87%
10/ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure l'effort d'équipement de la Collectivité au regard de sa richesse</i>	17,84%	20,70%	26,92%	26,52%	14,55%	9.31%
11/ Encours de la dette / Recettes de fonctionnement <i>Mesure la charge de la dette de la Collectivité relativement à sa richesse</i>	46,90%	62,64%	62,51%	71,08%	80,82%	94.69%

V – RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2017

Les dispositions nouvelles de la loi NOTRe consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10 000 habitants.

Elle offre ainsi une opportunité pour ces collectivités, de faire un point complet sur leur endettement.

La poursuite en 2017, de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne a pour conséquence de maintenir un niveau des taux européens au plus bas. Les taux courts demeurent en territoire négatif et en parallèle, les taux longs affichent également des niveaux relativement bas.

Les marges bancaires diminuent du fait d'une liquidité abondante qui entraîne une concurrence entre les prêteurs. Le contexte de ce marché est par conséquent favorable aux collectivités territoriales tant en terme d'accès au financement que de paiement des frais financiers.

En 2018, les derniers résultats de l'inflation et des principaux indicateurs économiques laissent présager une remontée progressive des taux.

Ce rapport présente l'état de dette de la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont Blanc et ses risques (budget principal et budgets annexes). Il traite à la fois de la dette contractée par la communauté de communes et des garanties d'emprunts accordées par la communauté de communes.

Chaque année, une présentation au conseil communautaire permet de suivre l'évolution de cette dette.

La dette contractée par la communauté de communes est nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible. Ces engagements affectent directement les équilibres financiers.

La dette garantie par la communauté de communes retrace l'évolution du stock des engagements pris par la commune de payer en lieu et place des emprunteurs en cas de défaillance de ceux-ci.

GESTION DE LA TRESORERIE

En 2017, comme en 2016, la communauté de communes disposait d'un fonds de roulement excédentaire et n'a pas eu besoin de faire appel à une ligne de trésorerie.

GESTION DE LA DETTE PROPRE

◆ Les nouveaux emprunts

Aucun emprunt souscrit en 2017

◆ Reprise d'encours

Transfert de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2017

Budget Régie Eau : Montant de l'encours repris : 2 780 583,17 €

- Les Houches : 658 904,20 €
- Servoz : 227 919,88 €
- Vallorcine : 1 893 759,09 €

Budget Eau DSP : 22 928,50 € (Encours budget Eau Chamonix)

Structure de la dette de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix MB

Budget Principal

Au 31 décembre 2017, la dette de la communauté de communes (hors EHPAD) s'élève à 16,4 M€ avec un taux moyen de 3,10 % et 89 % de l'encours est à taux fixe et 11 % à taux variable.

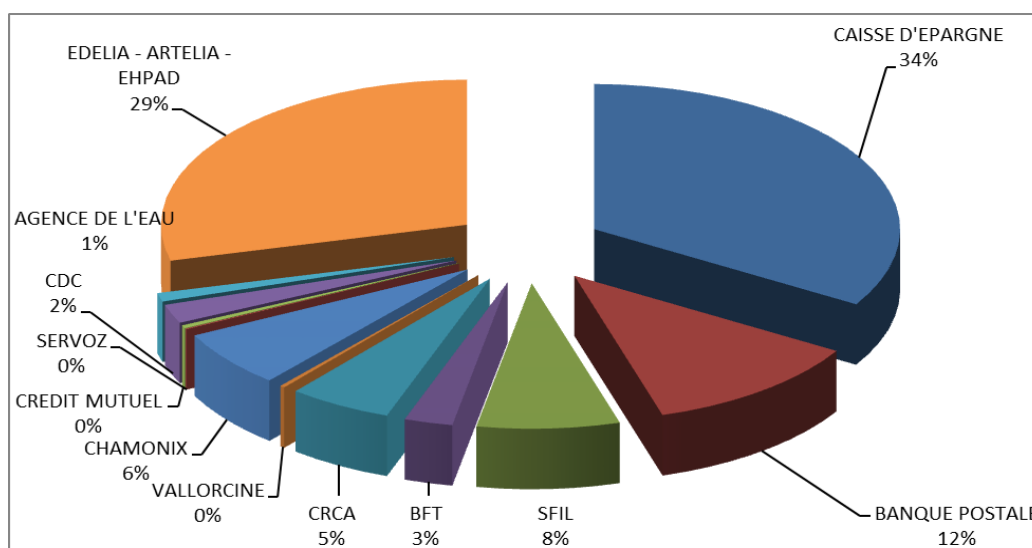
Tous Budgets

Au 31 décembre 2017, la dette de la communauté de communes (hors EHPAD) s'élève à 22,7 M€ avec un taux moyen de 3,20 % et 87 % de l'encours est à taux fixe et 13 % à taux variable.

Par obligations comptables, la dette du BEA de l'EHPAD est intégrée à la dette de la Communauté de Communes.

Encours de dette au 31/12/2017 : Budget Principal : 25,3 M€
Tous budgets : 31,6 M€

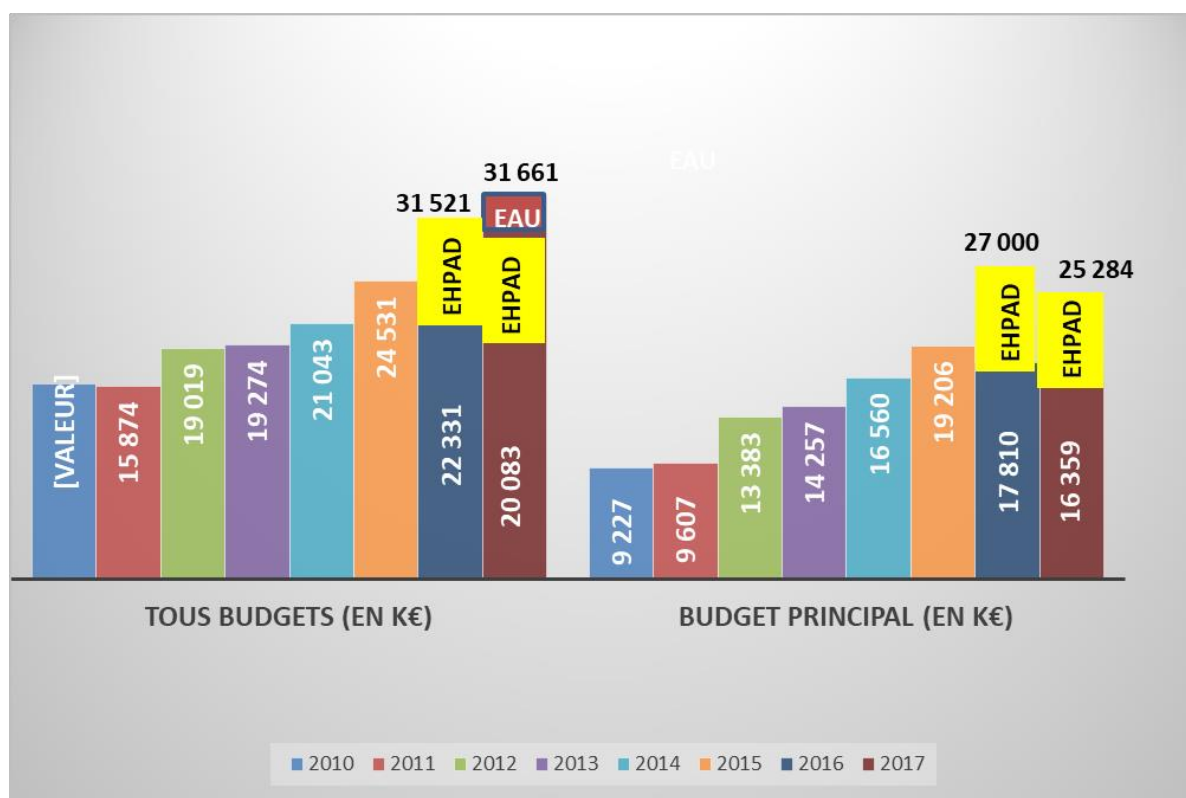
- ◆ L'encours de la dette (Tous budgets) est composé de 62 emprunts auprès de 10 établissements prêteurs et 3 collectivités (transfert de prêts)



Prêteurs	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Variations
CAISSE EPARGNE RHONE ALPES	9 745 166,67	10 362 445,94	617 279,27
BANQUE POSTALE	3 817 172,69	3 604 934,82	-212 237,87
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	1 756 441,08	1 686 927,43	-69 513,65
COMMUNE DE CHAMONIX	2 469 578,59	1 947 535,73	-522 042,86
COMMUNE DE SERVOZ	5 694,85	22 139,19	16 444,34
COMMUNE VALLORCINE	84 907,13	80 311,53	-4 595,60
SOCIETE GENERALE	963 643,27	866 422,53	-97 220,74
BFT	947 340,00	789 450,00	-157 890,00
EDELIA - ARTELIA EHPAD	9 190 357,40	8 925 266,33	
CAISSE DES DEPOTS	0,00	650 346,23	650 346,23
DEXIA-CLF - SFIL	1 964 460,50	2 319 459,35	354 998,85
AGENCE DE L'EAU	551 515,27	297 836,01	-253 679,26
CREDIT MUTUEL	24 437,29	107 767,76	83 330,47
	31 520 714,74	31 660 842,85	405 219,18

◆ Evolution de l'encours de la dette

Sur l'année 2017, la Communauté de Communes s'est désendettée de 1 716 K€ sur le budget principal



◆ Situation par budget au 31 décembre 2017

BUDGET	Taux Moyen	Capital restant dû au 31/12/2016	Capital restant dû au 31/12/2017	Variations	Durée de Vie Résiduelle au 31/12/2017	Durée de Vie Moyenne au 31/12/2017
BUDGET PRINCIPAL	3,10%	27 000 540,88	25 284 058,87	-1 716 482,01	16 ans	8 ans 9 mois
BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT	3,09%	3 042 613,87	2 437 060,43	-605 553,44	6 ans	3 ans 5 mois
BUDGET ASSAINISSEMENT DSP	0,50%	52 928,44	39 795,15	-13 133,29	2 ans 4 mois	1 an 5 mois
BUDGET TRANSPORT	3,25%	1 059 818,42	981 714,37	-78 104,05	10 ans 5 mois	5 ans 7 mois
BUDGET ORDURES MENAGERES	3,32%	364 813,13	265 407,02	-99 406,11	4 ans 7 mois	2 ans 9 mois
BUDGET REGIE EAU	4,37%		2 637 483,28	2 637 483,28	16 ans 8 mois	9 ans 1 mois
BUDGET EAU DSP	0,83%		15 323,73	15 323,73	1 an 4 mois	11 mois
		31 520 714,74	31 660 842,85	140 128,11	15 ans	8 ans 2 mois

Durée de vie Résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée de Vie Moyenne Résiduelle : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année).

La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

◆ Répartition de l'encours de la dette en fonction de la classification de la Charte Gissler (Tous Budgets)

Dans le cadre de la charte Gissler (Charte de Bonne Conduite) signée au mois de décembre 2009, a été arrêtée une classification des produits proposés aux collectivités locales qui retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, CMS EUR, etc.) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5);
- le risque lié à la structure du produit (allant de A à E).

	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
Structure : A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de Produits	62	0	0	0	0	0
% de l'encours	100 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	31 660 842.85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : B - Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : C - Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : E - Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : F - Autres types de structure						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC**

ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018	Prév. 2019	Prév. 2020	Prév. 2021
BUDGET PRINCIPAL	9 227	9 607	13 383	14 257	16 560	19 206	27 000	25 284	23 562	21 848	20 152	18 477
BUDGET ORDURES MENAGERES	913	843	736	647	556	461	365	265	169	115	94	72
BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT	5 942	5 423	4 900	4 370	3 834	3 642	3 043	2 437	1 865	1 514	1 166	811
BUDGET ASSAINISSEMENT DSP						73	53	40	40	27	13	0
BUDGET TRANSPORT						1 128	1 060	982	899	814	727	638
BUDGET REGIE EAU								2 638	2 470	2 311	2 153	1 991
BUDGET EAU DSP								15	8	0	0	0
ENDETTEMENT AU 31 /12 TOUS BUDGETS	16 082	15 873	19 019	19 274	20 950	24 510	31 521	31 661	29 013	26 629	24 305	21 989

PROFIL D'EXTINCTION DES ANNUITES TOUS BUDGETS (sans nouveaux emprunts)

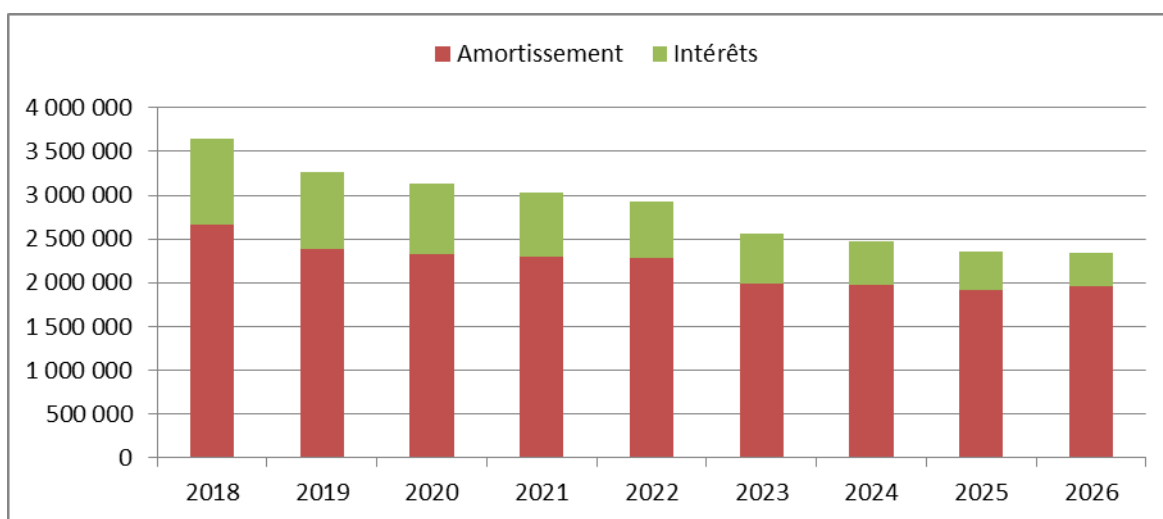
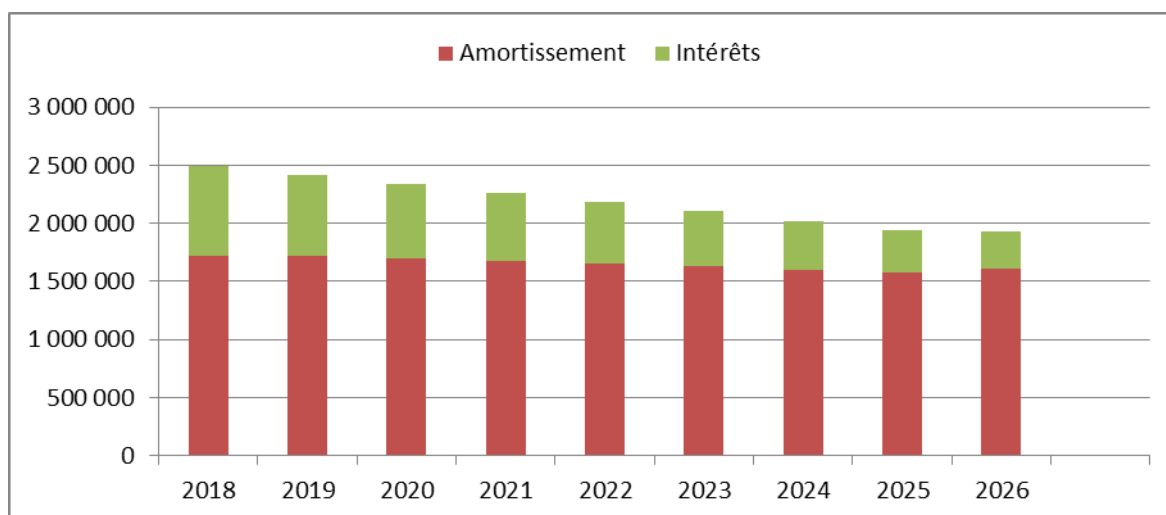


TABLEAU PREVISIONNEL DES ANNUITES BUDGET PRINCIPAL



GESTION DE LA DETTE GARANTIE

La communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc accorde sa garantie sur un emprunt concernant le centre équestre du Mont Blanc depuis 2012 à la CIC Lyonnaise de banque à Chamonix.

Montant garanti : nominal : 229 500 €
Capital restant dû au 31/12/2017 : 184 161 €

En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité ayant garanti l'emprunt se substitue à l'emprunteur défaillant pour rembourser le capital restant dû et les intérêts à payer.

Rappel : les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles:

- La règle du plafonnement: le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement

- La règle de la division des risques: le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10% de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

- La règle du partage des risques: la quotité garantie par les collectivités locales ne peut excéder 50%.

Toutefois les règles prudentielles ne sont pas applicables aux opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements menées par un organisme d'H.L.M. ou une Société d'Economie Mixte, ou réalisées avec l'apport de subventions de l'Etat.

Le ratio de plafonnement du risque (défini comme le fait que le total des annuités de la dette intercommunale et des annuités garanties, déduction faite des provisions éventuelles, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement) est en 2017 de 9%.

VI - SCHEMA MUTUALISATION DES SERVICES

Applications opérationnelles du schéma de mutualisation : Cas des agents partiellement transférés – Convention de mutualisation

Poursuite des mises à disposition de personnel et autres services mutualisés

Les conventions dites de « services partagés » mises en place dès la création de la Communauté de communes sont chaque année renforcées et mises à jour par avenant. Elles intègrent ainsi les situations de mises à disposition d'agents dont les missions sont partagées entre les communes et la Communauté de communes, en lien avec les transferts de compétences initiaux.

Depuis décembre 2015, ces conventions ne traitent plus la situation des services supports ou fonctionnels, qui ont été créés en service communs, conformément à la Loi MAPTAM.

Ajustements adoptés par avenant en décembre 2017

Ainsi, lors de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2017, et sur avis favorable du comité technique unique du 7 décembre 2017 et de la commission mutualisation du 8 décembre 2017, un avenant à la convention de mutualisation a été adopté portant sur les ajustements suivants :

❖ Direction Générale des Services

- Fin de la mise à disposition de la DGS des Houches à la Communauté de Communes en octobre 2017
- Mise à disposition de la DGS de la Communauté de Communes à la commune des Houches (20%) à compter de novembre 2017

❖ Direction des Services Techniques

- Ajustement de l'appui au titre de **l'ingénierie des Services Techniques** au 1^{er} août 2017:
 - 40% Directeur (5% transports urbains, 5% transport ferroviaire, 10% infrastructures, 10% rivières, 10% Eau-Asst)
 - 40% Directeur adjoint Investissement (20% aménagements transports et mobilité douce, 5% rivières, 10% Eau-Asst, 5% infrastructures)
 - 25% Directeur adjoint Exploitation (25% bâtiments communautaires)
 - Bureau d'études :
 - 1 responsable bureau d'études à 50% (bâtiments et infrastructures communautaires)
 - 2 agents à 20% (entretien et investissements sur les bâtiments communautaires)
 - Secrétariat : 2 agents mis à disposition à 25%
- Prise en compte des travaux en régie : valorisation supplémentaire de 1000 heures à 40 €/h, soit un montant de 40 000 € à compter du BP 2018

Applications opérationnelles du schéma de mutualisation : Cas des agents affectés à des services fonctionnels – Services communs

Pour rappel au 1er janvier 2016 : Création de 6 services communs

* 6 services communs créés sous l'égide de la Communauté de communes : Finances, Ressources Humaines, Urbanisme et Aménagement du Territoire, Informatique, Affaires juridiques, Marchés publics

* Transfert de 45 agents de la commune de Chamonix et de 3 agents de la commune des Houches acté par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2015.

* Mise en place des conventions de services communs entre les communes membres et la Communauté de communes, validées par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2015.

Plans de déploiements, éléments d'activité et modalités de répartition financière des services communs, adoptés en décembre 2017

Lors de la commission Mutualisation du 8 décembre 2017, ont été détaillés :

- l'organisation des plans de déploiement par service
- la présentation des organigrammes de chaque service commun
- les propositions de répartition financière à partir des éléments d'activité du service, appliqués aux coûts annuels du dit service.

1/ Service commun Urbanisme au sein d'une Direction unifiée Développement Durable du Territoire

Plan de déploiement :

- **Cohérence d'une direction unifiée**, au service de la politique d'aménagement du territoire de la Vallée
- **Principe de proximité** : Mairie = guichet unique pour l'instruction des dossiers d'urbanisme,
 - Enjeux et points de vigilance sur la fluidité de la transmission des dossiers, et la bonne compréhension des attentes des communes quant à la décision (ex : réunion par quinzaine à Servoz)
 - Développer l'échange de procédures entre les différents instructeurs
- **Besoin en effectif** : poste sur le déploiement de la mission de suivi de terrain, récolement et conformité des autorisations d'urbanisme
- **Développement en cours** d'un logiciel d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) : finalisation 01/2018

Répartition financière :

- La répartition s'effectue **en fonction de la nature** de l'autorisation du droit des sols (ADS : CU, DP, PC et autres) avec pondération selon le temps consacré à l'instruction.
- Sur les communes de Servoz, Vallorcine et Les Houches : **réduction des temps d'instruction** notamment en raison d'un moindre formalisme en commissions d'urbanisme
- **Valorisation d'un appui en expertise** sur des missions du service DDT en fonction du nombre d'interventions
- Pour les autres agents de la Direction, non affectés au service commun Urbanisme : **quotité forfaitaire** entre la commune de Chamonix et la Communauté de communes :
 - Directeur : 60% Communauté communes, 40% Chamonix

- Responsable Planification territoriale, Développement économique :
 - 2017 = 50% Communauté communes, 50% Chamonix
 - Projection 2018 = 80% Communauté communes, 20% Chamonix
- Chargée de la gestion des risques, cartographie de projets, SIG : 58% Communauté communes, 42% Chamonix
- Responsable foncier : 5% Communauté communes, 95% Chamonix
- Secrétariat : 40% Communauté communes, 60% Chamonix

2/ Service commun Direction des Ressources Humaines

Plan de déploiement :

- **Harmonisation progressive** des méthodes et outils RH, permettant « économie de moyens » et gain de temps
 - un seul Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) pour garantir sécurisation de la paie, méthodes de travail et formations communes, échanges facilités entre collaborateurs.
 - Échanges de pratiques autour de la mise en œuvre du RIFSEEP
- **Projets :**
 - Élaboration d'un agenda social portant sur l'amélioration des conditions de travail (suites de l'enquête Qualité de Vie au Travail, diagnostic sur les temps de travail, promotion des collectifs au travail, mise en œuvre du télétravail...)
 - Mise en œuvre du Compte Personnel de Formation et élaboration d'un plan unique de formations intercommunales, incluant les partenariats avec PMB
 - Développement d'une dynamique de développement des compétences (« bourse de la mobilité »)
 - Développement de la fonction de communication interne (accueil et intégration des nouveaux arrivants, publications internes...)

Répartition financière :

Distinction de 2 types de missions exercées au sein du service :

- **Missions classiques et récurrentes, en « prestation complète »** auprès de 3 collectivités (CC, Chamonix, Les Houches) : paie, carrière, prévention-sécurité, etc.
 - Répartition en fonction en fonction du nombre de bulletins de salaires sur 12 mois glissants
- **Missions ponctuelles, en « prestation de service »** : projets, actions transversales, journées de formation et animation de groupes de travail, conseils RH
 - Répartition à la valeur ajoutée selon le tarif CLECT (40 €/h) soit 280 €/jour
 - Forfait fixe « Conseil » pour des interventions spécifiques à 500 €/jour

3/ Service commun Direction des Finances

Plan de déploiement :

- **Cohérence d'une structuration interne** organisée par pôle de missions, avec émergence d'un profil de **contrôleur de gestion**
- **Conseil et assistance** auprès des communes, en maintenant l'échelon **de proximité comptable**
- **Cohérence d'outils communs** : logiciel CIRIL finances, supports de présentation budgétaire, circuits validation comptable
- **Dématérialisation progressive et complète** de la chaîne comptable (circuits validation, pièces justificatives, liquidation et signature électronique) et organisation interne autour de la procédure « **wok flow** »

- **Expériences de mutualisation menées en 2017 :**
 - gestion des contrats d'assurance suite appel d'offres groupé,
 - gestion des secours sur pistes et mandatements (Vallorcine)
 - 0,5 ETP compta-finances partagé avec Les Houches.

Répartition financière :

- Suivi détaillé du temps passé par collectivité pour chaque agent du service
- La répartition s'effectue selon le **coût horaire du service** (masse salariale + frais cft divers/ rapporté au nombre heure total du service) appliqué au décompte de temps passé.

4/ Service commun Achats - Marchés publics

Plan de déploiement :

- Etablissement d'un **plan de charge** prévisionnel : recensement et aide à la définition des besoins, opportunité des groupements de commande
- **Répartition des missions** selon des critères de responsabilité, complexité et objet des marchés, ou de cohérence de pilotage technique/géographique
- **Déploiement d'un logiciel commun** de suivi des marchés
- Organiser une **structuration des achats par référence à une nomenclature** par objet ou destination (fléchage des dépenses par catégorie)
- **Harmonisation** de la procédure interne sur les consultations en **procédure adaptée** (MAPA).

Répartition financière :

- Les coûts sont calculés sur la base du **nombre de marchés passés** pour les différentes collectivités identifiées : CCVCMB (y compris Chamonix Propreté et la régie d'assainissement), Office du tourisme intercommunal, Chamonix Mont Blanc (y compris le SPIC parking), Servoz, Les Houches et Vallorcine
- Ces coûts sont pondérés par des coefficients :
 - 50% pour l'identification des besoins, la passation jusqu'à la notification
 - 25% pour le suivi administratif des contrats (avenants, ordres de service...)
 - 25% pour le suivi financier
 - un coefficient de 30% est affecté en supplément aux marchés allotis en deçà de 5 lots et 60% pour les marchés au-delà de 5 lots, plus coûteux en temps.

Ces pondérations sont nécessaires car le service rendu aux différentes collectivités est variable.

En effet, le service passe et exécute administrativement et financièrement tous les marchés pour la ville de Chamonix et la CCVCMB mais ne mène pas la procédure complète pour les autres collectivités. L'exécution financière reste, par exemple, l'apanage de chaque autre entité.

Cette répartition tient compte également des demandes annexes (conseils, expertise.). Les groupements de commandes sont à la charge exclusive de la CCVCMB.

Le nombre de marchés pondérés est ensuite divisé par le coût du service.

5/ Service commun des Systèmes d'information et de Communications

Plan de déploiement :

- **Répartition des effectifs en 3 catégories d'activités :**
 - Support (interventions maintenance informatique et téléphonie)
 - Développement de projets (déploiement projets, développement logiciels communs, SIG, viacham, etc.)

- Régie Vallée Chamonix Télécommunications
- **Recensement progressif** du parc informatique à assurer en maintenance (étiquetage et inventaire des postes)
- «**Catalogue de services** » proposé aux collectivités permettant d'évaluer les compétences techniques à mobiliser selon les interventions (problème réseau, virus, téléphonie, etc.)
- **Cohérence d'organisation de l'intervention** à partir d'un n° unique d'appel
- **Harmonisation des outils** (et sécurisation procédures) et **pistes d'économies** identifiées autour des logiciels « libres » (bureautique, urbanisme, etc.)

Répartition financière :

- **Au cours de l'année 2017, les effectifs ont été répartis en moyenne comme suit :**
 - Support : maintenance et interventions : 4.9 ETP
 - Développement de projets : 1,5 ETP
 - Régie Vallée Chamonix Télécom. : 0,7 ETP
- Chaque mois, un **suivi détaillé du déploiement des effectifs** dans chacune des activités est opéré à travers plusieurs tableaux de bord (suivi « main courante » pour les interventions de maintenance et dépannage, suivi de plannings par ½ journée pour les missions de développement des projets).

6/ Service commun Affaires juridiques

Plan de déploiement :

- **Recensement des besoins** des collectivités sur des interventions juridiques ou procédures à conduire (type concession) afin de planifier l'organisation du travail et des dossiers à accompagner.
- Améliorer **l'information des collectivités** sur la possibilité d'assistance et les modalités de saisine
- Mise en place d'une **procédure de saisine** du service : fiche de saisine permettant l'identification dès l'origine des actes/dossiers « à risque », la clarification du schéma pour organiser un traitement cohérent et anticipé du dossier
- Utilisation d'une **base documentaire** indispensable (Lexis Nexis) pour fiabiliser les recherches juridiques et garantir de véritables outils de veille juridique (en complément de SVP)
- **Actions à mettre en place** : audit des demandes récurrentes et mise à disposition de notes juridiques à partager, suivi d'un tableau de bord des demandes traitées, réalisation d'une veille juridique régulière, par thèmes, consultable par les services.

Répartition financière :

- Suivi détaillé du temps passé sur chaque dossier traité et par collectivité

Rappel des dispositions financières sur les services communs

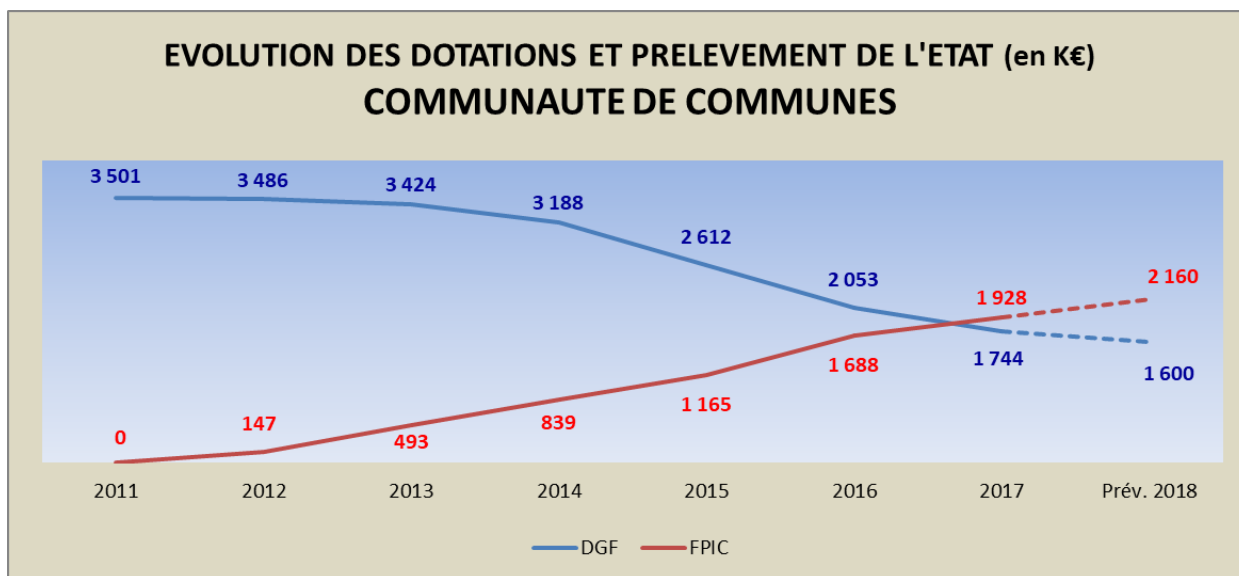
- **Pour 2017 et années suivantes :**
 - **Avant le 15/02** : Evaluation financière pour prise en compte dans les BP à partir des éléments de référence N-1 et éventuels ajustements selon modifications identifiées
 - Si besoin, **en cours d'exercice et après vote CA (N-1)** : ajustements selon les coûts de fonctionnement réels (N-1) (masse salariale, autres coûts divers) et selon les unités de fonctionnement définies.
 - **Relations financières entre les collectivités : participations** à imputer sur les **Attributions de Compensations (AC) pour prise en compte dans le Coefficient d'Intégration Fiscale.**

VII - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

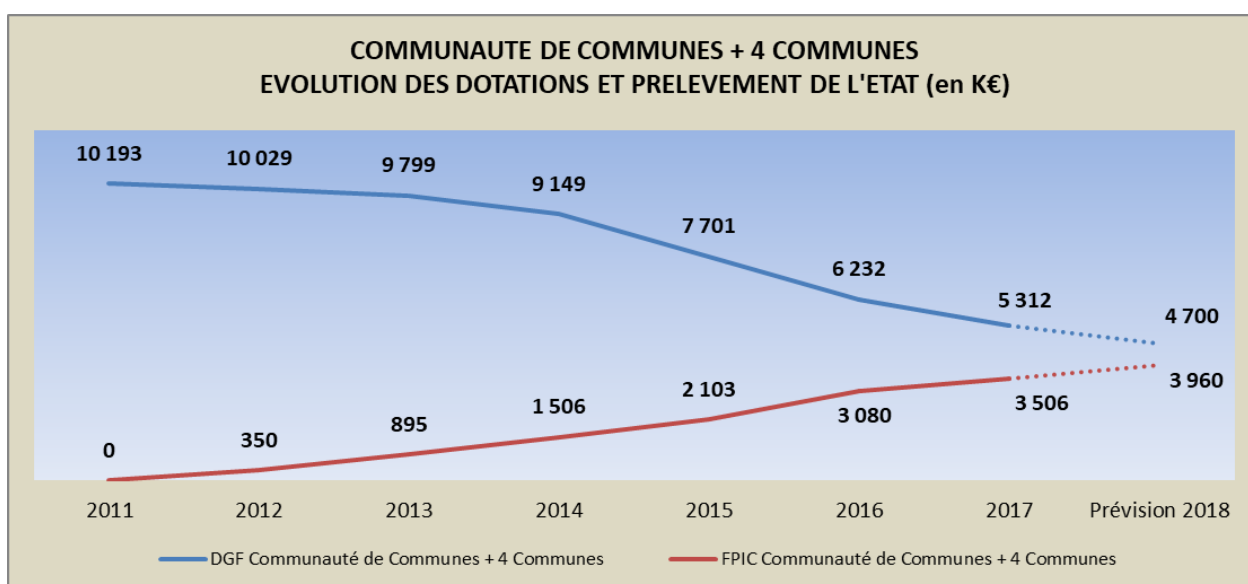
LE CONTEXTE – EVOLUTION DES DOTATIONS ET DU FPIC

L'EFFET DE CISEAU DES DOTATIONS DE L'ETAT ET DES DEPENSES DE PEREQUATION

Pour la Communauté de Communes, l'année 2017 est l'année où le prélèvement du FPIC est supérieur au montant des dotations versées par l'Etat.



La Communauté de Communes, comme toutes les collectivités, a subi la baisse des dotations, mais elle doit en outre faire face à une dépense nouvelle croissante de péréquation. Ce double « choc » a entraîné une perte de ressources de plus de 10,8 M€ depuis 2011.



L'écart entre les dotations et les prélèvements de l'Etat passe de 10 193 K€ en 2011 à 740 K€ en 2018, soit une ressource divisée par près de 15.

UN « CONTRAT DE CONFIANCE » EN LIEU ET PLACE DE LA REFORME DE LA DGF

« Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est donc pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations mais une sorte de « contrat de confiance » entre l'État et les collectivités : si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, et le font réellement, elles ne verront pas leur DGF baisser – et dans le cas contraire il y aura un malus. »

Le PLF 2018 acte la fin de la progression de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui a caractérisé la période 2014-2017.

Par rapport à 2017, la dotation de la communauté de communes ne sera ainsi impactée que par l'évolution de la population et par l'écrêtement instauré pour financer la moitié de la progression des dotations de péréquation (DSUCS et DSR).

En fonction des éléments de calcul du « pacte de confiance » et du niveau de calcul de l'écrêtement, non connus à ce stade, il est proposé pour la DGF une inscription prudente et en baisse de l'ordre de 8% par rapport à l'année 2017.

EVOLUTION DE LA DGF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DOTATION FORFAITAIRE (DGF)	CCVCMB							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population DGF	25 418	25 549	25 597	25 664	25 773	25 972	26 070	26 229
Dotation de base	87 344	185 357	281 094	265 161	261 184	250 231	247 143	245 801
Dotation de péréquation	55 761	113 503	0	0	0	0	0	0
Bonification	0	265 085	400 240	388 450	388 261	385 346	381 059	374 736
Majoration								
Garantie d'évolution				26 169	33 222	52 361	62 332	74 209
Ecrêtement			-3 329					
SOUS - TOTAL	143 105	563 945	678 005	679 780	682 667	687 938	690 534	694 746
Redressement des finances publiques 2014					-214 724	-214 724	-216 067	-214 969
Redressement des finances publiques 2015						-534 844	-537 415	-534 731
Redressement des finances publiques 2016							-517 859	-515 374
Redressement des finances publiques 2017								-262 893
TOTAL DES REDRESSEMENTS	0	0	0	0	-214 724	-749 568	-1 271 341	-1 527 967
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	143 105	563 945	678 005	679 780	467 943	-61 630	-580 807	-833 221
DOTATION DE COMP. GROUPEMENT	2 212 535	2 203 629	2 171 655	2 132 815	2 108 661	2 062 640	2 022 726	1 966 520
DOTATION DE COMP. REFORME TP		733 136	636 338	611 028	611 028	611 028	611 028	611 028
MONTANT DE LA DGF NOTIFIEE	2 355 640	3 500 710	3 485 998	3 423 623	3 187 632	2 612 038	2 052 947	1 744 327
EVOLUTION DE LA DGF EN €		1 145 070	-14 712	-62 375	-235 991	-575 594	-559 091	-308 620
EVOLUTION DE LA DGF EN %	0,7%	48,6%	-0,4%	-1,8%	-6,9%	-18,1%	-21,4%	-15,0%

Pour la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, la baisse de la DGF a été de 26% entre 2010 et 2017.

STABILISATION DE L'ENVELOPPE DU FPIC AU NIVEAU DE 2017 SOIT 1 Mds€

La montée en charge du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 2% des ressources fiscales du bloc communal, initialement fixée à 2016, avait été successivement repoussée à 2017, puis 2018 lors des lois de finances 2016 et 2017.

La rédaction du PLF 2018 acte le montant de 1 Mds€ de manière pérenne, en supprimant l'objectif de progression du fonds jusqu'à un montant correspondant à 2% des recettes fiscales.

Ce fonds est passé de **150 M€** en 2012, **360 M€** en 2013, **570 M€** en 2014, **780 M€** en 2015.

A partir de 2016, il devait représenter **1.15 Mds€**, mais il a été ramené à **1 Mds€** par la loi de finances de 2016.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc a pris en charge depuis 2012 l'intégralité de cette péréquation (part des communes + part de la communauté de communes).

FPIC Répartition de droit commun									
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2012	%	Prélèvement de droit commun 2013	%	Prélèvement de droit commun 2014			
CCVCMB	42,07%	147 105 €	55,08%	493 174 €	55,76%	839 485 €			
Chamonix	44,62%	156 047 €	202 636 €	33,80%	302 625 €	402 127 €	33,10%	498 359 €	666 114 €
Les Houches	9,63%	33 693 €		8,05%	72 078 €		8,07%	121 522 €	
Servoz	1,28%	4 488 €		1,45%	12 947 €		1,48%	22 356 €	
Vallorcine	2,40%	8 409 €		1,62%	14 477 €		1,59%	23 877 €	
TOTAL	100,00%	349 741 €	100,00%	895 301 €	100,00%	1 505 599 €			
EVOLUTION EN % PREVU PAR L'ETAT				140%	58%				
EVOLUTION EN % (REELLE)				156%	68%				

A compter de 2015, au vu de la montée en puissance du fonds, une partie du FPIC a été prise en charge par les communes.

FPIC Répartition de droit commun									
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2015	%	Prélèvement de droit commun 2016	%	Prélèvement de droit commun 2017			
CCVCMB	55,39%	1 164 740 €	54,80%	1 687 810 €	54,80%	1 928 274 €			
Chamonix	33,25%	699 236 €	938 004 €	33,63%	1 035 635 €	1 392 113 €	33,63%	1 157 445 €	1 577 584 €
Les Houches	8,24%	173 293 €		8,41%	259 173 €		8,41%	304 931 €	
Servoz	1,48%	31 251 €		1,52%	46 725 €		1,52%	57 164 €	
Vallorcine	1,59%	34 224 €		1,64%	50 580 €		1,64%	58 044 €	
TOTAL	100,00%	2 102 744 €	100,00%	3 079 923 €	100,00%	3 505 858 €			
		40%			46%			14%	

Pour 2018, il est proposé de prévoir une **augmentation sensiblement égale à celle de l'année dernière**, pour tenir compte des nouveaux schémas intercommunaux, sachant que l'enveloppe du **fonds reste stabilisée à 1Mds€**.

FPIC	PREVISIONS
Collectivités	Prélèvement prévisionnel 2018
CCVCMB	2 160 000 €
Chamonix	1 300 000 €
Les Houches	342 000 €
Servoz	64 000 €
Vallorcine	65 000 €
TOTAL	3 931 000 €
12%	

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La prospective financière, laisse apparaître une capacité d'autofinancement de 1 000 K€ en 2018 en fonction des hypothèses retenues suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité et une évolution des bases de + 1,5%
- Une diminution des dotations de l'Etat à hauteur de -8%
- Une augmentation du FPIC de + 12% en 2018 par rapport à la notification de 2017
- Stabilité des subventions aux associations
- Stabilité des crédits des services

(En milliers d'euros)	BP 2017	BP + DM 2017	% Aug.	DOB 2018	% Aug.	Projet 2019	Projet 2020
RECETTES DE GESTION COURANTE	28 233	28 659	2%	29 251	3,6%	29 609	30 055
Impôt et taxes	16 230	16 656	3%	16 989	4,7%	17 329	17 675
GEMAPI	417	417	0%	420	0,7%	424	428
Taxe de séjour	2 400	2 400	0%	2 700	12,5%	2 754	2 809
Attributions de compensation + Services communs	2 052	2 052	0%	2 035	-0,8%	2 055	2 076
Dotation de Compensation Groupement	1 982	1 982	0%	1 822	-8,1%	1 822	1 822
Autres Dotations & Compensations	1 387	1 387	0%	1 401	1,0%	1 401	1 401
Participations	778	778	0%	880	13,1%	800	800
Produits des services	1 937	1 937	0%	1 933	-0,2%	1 952	1 972
Forfaits jeunes	300	300	0%	300	0,0%	300	300
Autre produits (Loyers CSRB, MSP Chx, EHPAD + participations CEJ + Remb. Indemnités journalières)	580	580	0%	601	3,6%	601	601
Travaux en régie	170	170	0%	170	0,0%	170	170
DEPENSES DE GESTION COURANTE	24 587	25 170	2%	25 721	4,6%	26 106	26 501
Prélèvement sur la fiscalité dotation négative et dégrèvement / contributions directes	1 523	1 523	0%	1 523	0,0%	1 523	1 523
Reversement du FPIC	2 025	1 929	-5%	2 160	6,7%	2 268	2 381
Attributions de compensation - Services communs	218	218	0%	190	-12,8%	192	194
Charges de personnel	7 440	7 440	0%	7 934	6,6%	8 093	8 255
Charges à caractère général	4 683	4 719	1%	5 131	9,6%	5 182	5 234
Forfaits jeunes	350	350	0%	354	1,1%	358	361
Subventions aux associations	5 193	5 224	1%	5 293	1,9%	5 346	5 399
Cotisations aux structures intercommunales (CCPMB, SM3A dont Fonds chaleur)	365	365	0%	340	-6,8%	343	347
GEMAPI reversé au SM3A	417	417	0%	420	0,7%	424	428
Subvention budget transports	2 277	2 277	0%	2 280	0,1%	2 280	2 280
Divers + Dépenses imprévues	96	708	638%	96	0,0%	97	98
EPARGNE DE GESTION	3 646	3 489	-4%	3 530	-3,2%	3 503	3 554
Annuité de la dette	2 146	2 138	0%	2 020	-5,9%	2045	2080
Annuité dette EHPAD	472	497	0%	480	1,7%	485	490
Produits et charges exceptionnelles	-28	-28	0%	-30	0%	-30	-30
EPARGNE NETTE (CAF nette)	1 000	826	-17%	1 000	0,0%	973	984

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes fiscales

EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE ET COMPARAISON AVEC LA MOYENNE NATIONALE							
	Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix						Moyenne nationale
	2012	2 013	2014	2015	2016	2017	2016
TAXE D'HABITATION FONCIER BATI	6,87%	7,04%	7,04%	7,04%	7,04%	7,04%	8,75%
FONCIER NON BATI	0,36%	0,373%	0,373%	0,373%	0,373%	0,373%	2,29%
	2,85%	2,92%	2,92%	2,92%	2,92%	2,92%	5,22%
COTISATION FONCIERE des ENT	28,61%	29,33%	29,33%	29,33%	29,33%	29,33%	24,07%
Variation des Taux	0%	3%	0%	0%	0%	0%	

EVOLUTION DES BASES DE LA FISCALITE (En K€)													
	2012	2013	% Evol.	2014	% Evol.	2015	% Evol.	2016	% Evol.	2017	% Evol.	Prév. 2018	% Evol.
T.H.	57 193	60 531	5,84%	61 695	5,84%	63 896	1,92%	65 551	3,57%	65 919	0,56%	66 908	1,50%
F.B.	49 772	51 361	3,19%	52 402	3,19%	53 422	2,03%	54 476	1,95%	55 560	1,99%	56 393	1,50%
F.N.B.	204	198	-2,94%	195	-2,94%	200	-1,52%	225	2,56%	215	-4,44%	219	1,86%
TOTAL	107 169	112 090	4,59%	114 292	1,96%	117 518	2,82%	120 252	2,33%	121 694	1,20%	123 520	1,50%
Revalorisation des bases par l'Etat	1,80%	1,80%		0,90%		0,90%		1,00%		0,40%		1,24%	
CFE	21 964	25 016	13,90%	24 798	-0,87%	25 513	2,88%	27 387	7,35%	29 399	7,35%	29 840	1,50%

EVOLUTION DES PRODUITS DE LA FISCALITE (En K€)													
En K€	2012	2013	% Evol.	2014	% Evol.	2015	% Evol.	2016	% Evol.	2017	% Evol.	Projet 2018	% Evol.
T.H. - F.B. - F.N.B.	4 116	4 459	8,33%	4 544	1,91%	4 703	3,50%	4 824	2,57%	4 854	0,62%	4 927	1,50%
CFE	6 284	7 337	16,76%	7 293	-0,60%	7 482	2,59%	8 033	7,36%	8 623	7,34%	8 752	1,50%
TOTAL	10 400	11 796	13,42%	11 837	0,35%	12 185	2,94%	12 857	5,51%	13 477	4,82%	13 679	1,50%
CVAE Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises	1 145	1 295	13,12%	1 198	-7,50%	1 514	26,4%	1 471	-2,8%	1 400	-4,8%	1 500	7,1%
TASCOM Taxe sur les surfaces commerciales	102	122	19,26%	124	1,99%	121	-2,7%	147	21,7%	127	-13,6%	127	0,0%
IFER Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	330	340	2,98%	353	3,74%	356	1,1%	359	0,7%	381	6,1%	380	-0,3%
FNGIR Fonds de garantie compensation TP	1 155	1 162	0,61%	1 162	0,61%	1 162	0,0%	1 162	0,0%	1 162	0,0%	1 162	0,0%
Taxe additionnelle TFPNB	34	34	0,00%	34		34		40		40		40	
Rôles supplémentaires	6	259		363		495		474		100		100	
TOTAL	2 772	3 212	15,86%	3 234	0,68%	3 682	13,87%	3 653	-0,80%	3 210	-12,13%	3 309	3,08%
TOTAL FISCALITE	13 172	15 008	13,94%	15 071	0,42%	15 867	5,29%	16 510	4,05%	16 687	1,07%	16 988	1,80%

Projet 2018

La prospective est établie sur une prévision d'augmentation des bases de l'ordre de 1.5% (dont 1,24% de l'Etat et 0,26% de nouveaux contribuables)

Au titre de l'effet "base", le produit généré résulte d'une part de la revalorisation annuelle des bases par l'Etat et d'autre part de l'accroissement des bases physiques également appelé effet "richesse fiscale".

La loi de finances 2017 dispose que c'est désormais la variation de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n qui détermine le coefficient d'actualisation des bases n+1.

Pour l'année 2018, le **coefficient d'actualisation des bases est de 1.24%**.
 A ce jour, **la part des nouveaux contribuables est de 1.50% - 1.24% soit 0.26%**

Sur la base de cette hypothèse d'évolution, les produits Taxes d'Habitation, Taxes Foncières et Contribution Foncière des Entreprises attendus **pour l'année 2018 s'élèveraient à 13.7 M€.**

Concernant les **produits CVAE, TASCOM et IFER, la prospective est établie sur une prévision prudente de stabilité.**

La communauté de communes perçoit l'impôt économique mais ne peut pas agir sur ces produits dans la mesure où elle ne fixe pas le taux.

Depuis 2017 la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été mise en place, la recette est reversée à SM3A dans le cadre de la contribution.

Le produit réalisé sur l'année 2017 est de 417 K€, il est prévu pour 2018 une recette estimée à **420 K€.**

Evolution Taxe de Séjour

EVOLUTION TAXES DE SEJOUR (En K€)													
En K€	2011	2012	% Evol.	2013	% Evol.	2014	% Evol.	2015	% Evol.	2016	% Evol.	2017 provisoire	% Evol.
Chamonix	1 206	1 321	9,54%	1 311	-0,76%	1 473	12,36%	1 745	18,47%	2 046	17,25%	2 259	10,41%
Les Houches	158	158	0,00%	145	-8,23%	141	-2,76%	155	9,93%	203	30,97%	248	22,17%
Servoz	5	10	100,00%	12	20,00%	7	-41,67%	17	142,86%	13	-23,53%	12	-7,69%
Vallorcine	90	73	-18,89%	98	34,25%	85	-13,27%	107	25,88%	203	89,72%	140	-31,03%
TOTAL	1 459	1 562	7,06%	1 566	0,26%	1 706	8,94%	2 024	18,64%	2 465	21,79%	2 659	7,87%

Projet 2018

La prospective est établie sur une prévision 2 700 K€, afin de tenir compte du réalisé provisoire de 2017. Pour 2018 il y a une légère modification des tarifs pour certaines catégories par rapport à 2017. C'est un ajustement lié à l'évolution de l'indice peu significative.

3. Produits des services

Au stade des orientations budgétaires, il est prévu une augmentation de l'ordre de 1,5% sur l'ensemble des services, avec un ajustement sur les actions non reconduites en 2018 (Alpages en fête, math des Reines...).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

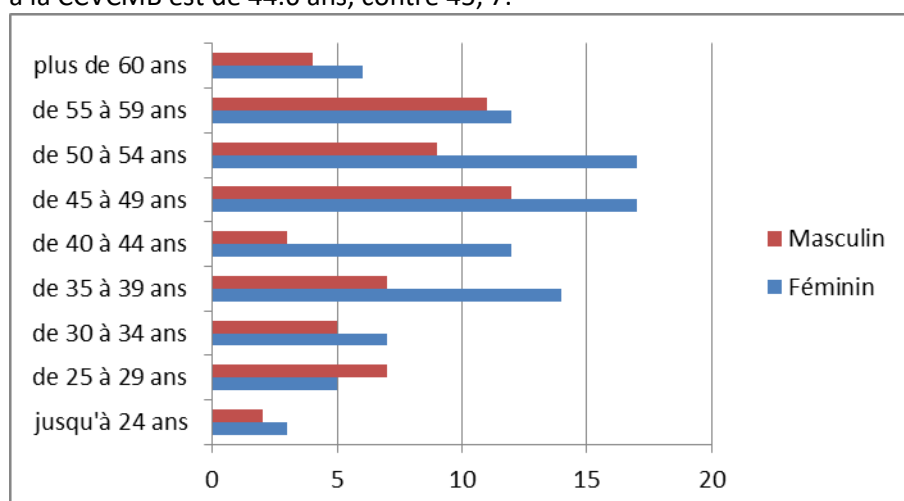
1. Charges de personnel

Budget général

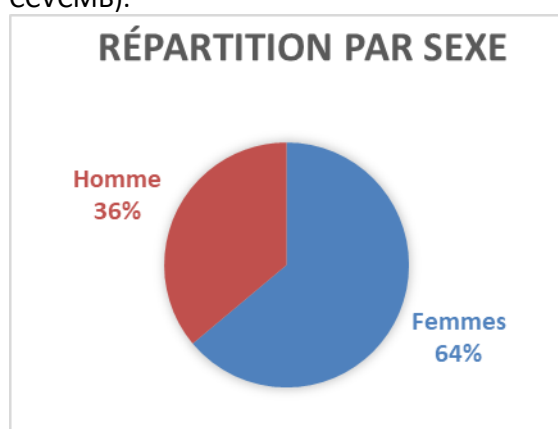
Depuis 2016, différentes actions sont entreprises pour maîtriser l'évolution des charges de personnel, et ce malgré les impacts des dispositifs réglementaires tels que le Protocole sur les Parcours, les Carrières et la Rémunération (PPCR), des mesures nationales telles que la revalorisation du point d'indice. L'exercice 2018 s'inscrit dans la même dynamique de maîtrise des charges de personnel dans un contexte réglementaire mouvant et voit la concrétisation ou l'émergence de nouveaux périmètres communautaires. Il est prévu à ce stade de limiter la hausse de la masse salariale à 6,60 %.

Structure des effectifs

Les camemberts ci-après illustrent la structure des effectifs communautaires. Ces derniers se révèlent globalement conformes aux moyennes nationales concernant les communautés de communes. L'âge moyen à la CCVCMB est de 44.6 ans, contre 45, 7.



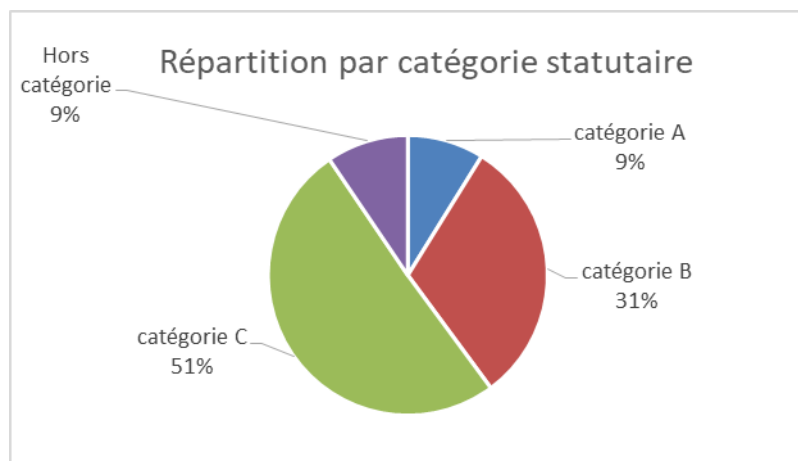
La répartition hommes / femmes est également la même (63.2 % de femmes en moyenne et 64 % en CCVCMB).



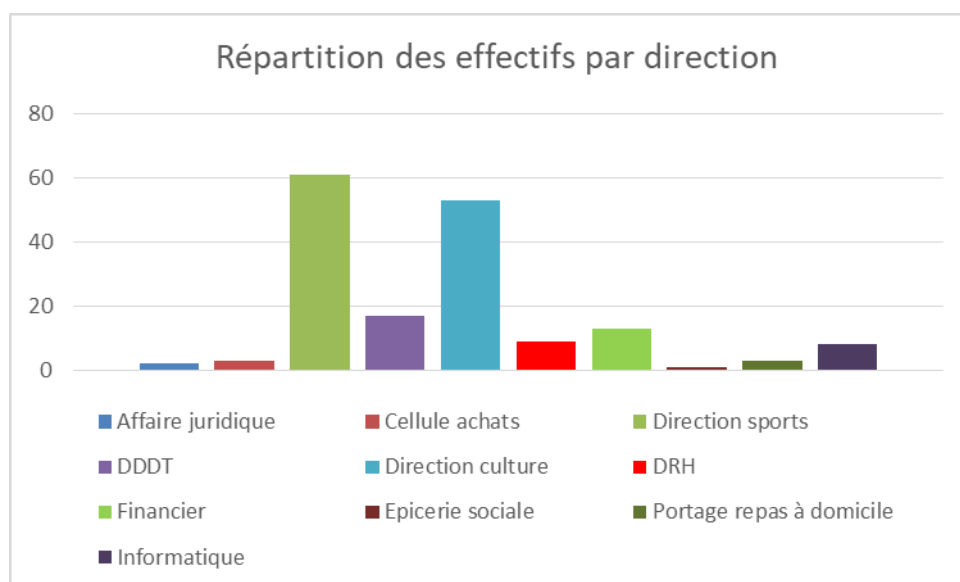
Seule la répartition par catégorie diffère des statistiques nationales. En effet, selon l'analyse des bilans sociaux effectuée par le CNFPT, en moyenne, la catégorie A représente 13%, la catégorie B 16.4% et la catégorie C 69,9 %.

Au sein de la collectivité, la catégorie A représente 9%, la catégorie B 31 % et la catégorie C représente 51%. Ces disparités fortes s'expliquent par le périmètre des compétences investies par la CCVCMB d'une part, et d'autre part par le choix de structurer des régies autour des compétences de ramassage d'ordures ménagères et d'eau et d'assainissement. De ce fait, la catégorie C est relativement moins présente à la

CCVCMB. La proportion de catégorie B est liée à la prise des compétences sport et culture (cf diagramme présentant la répartition des effectifs par direction).



La notion de « hors catégorie » renvoie aux contractuels (CDD – CDI) sur postes vacants. Ce chiffre de presque 10 % constitue un indicateur de politique RH à suivre dans le temps : cela fragilise la pérennité des effectifs, induit un traitement différencié selon la nature du contrat et interroge quant à la rotation au sein des effectifs, considérant les difficultés de recrutement rencontrées ces derniers mois (cf bilan de l'exercice 2017 ci-après).



Bilan de l'exercice budgétaire

Le budget relatif à la masse salariale a été réalisé à hauteur de 98%. Différents éléments d'explication concourent aux non-dépenses : les différés de recrutement sur des postes tels que DRH, contrôleur de gestion, coordinateur jeunesse... ; des postes encore vacants à la date de vote du DOB ; des situations de maltraitement du fait d'absences prolongées d'agents ; des évolutions de temps de travail ; la transformation d'un poste de cadre A en apprenti.

Les *différés de recrutement* traduisent pour partie la rotation sur les postes (mutations externes) et constituent une des conséquences de l'accroît du recours à la mobilité interne (ricochet des vacances de poste). Les *non recrutements* renvoient aux postes non pourvus par défaut de candidature recevable ou du fait de la non concrétisation de projets au sein des services.

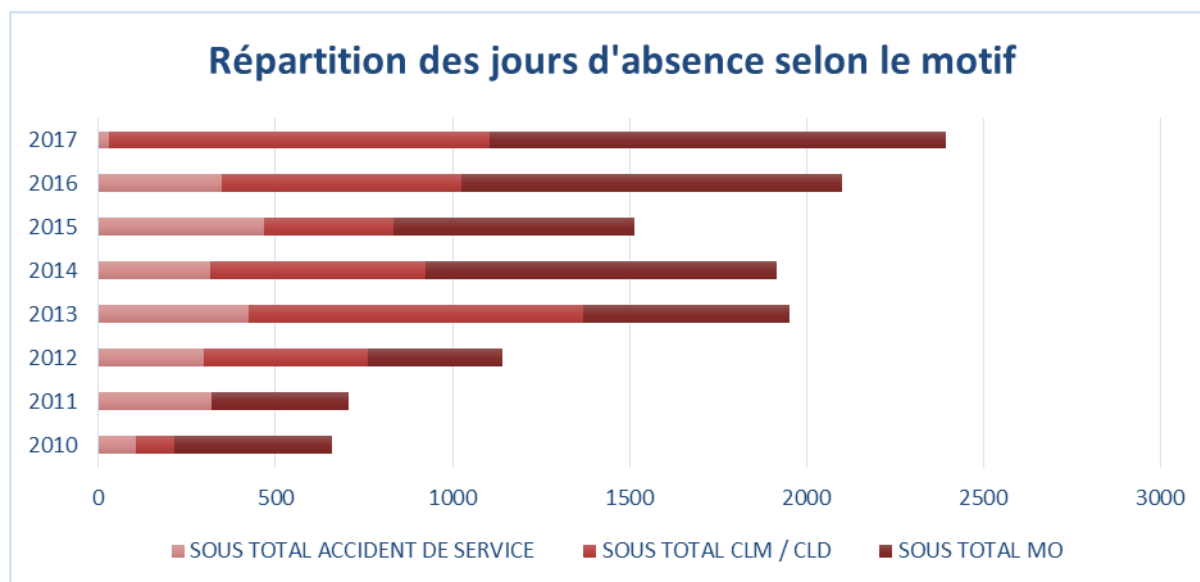
Ce constat appelle de nouveaux modes de gestion RH, tant de la masse salariale que des recrutements. Il sera proposé en 2018 un tableau de bord mensuel aux directions facilitant une gestion partagée des RH, et en cas

de vacance de poste, différentes modalités pour permettre aux services de compenser la charge de travail induite par la vacance de poste.

En ce qui concerne les recrutements, un travail prospectif est enclenché de manière à anticiper les procédures sur les départs prévus. Les départs non anticipés (mutation) pourront faire l'objet de procédures sous forme de « liste d'aptitude », de manière à raccourcir les délais de recrutement. En sus, la collectivité souhaitant promouvoir et accompagner les compétences internes, une réflexion sera engagée sur des pratiques visant à encourager la mobilité interne.

Perspectives 2018

Un certain nombre d'évolutions réglementaires ou locales impactent la prospective budgétaire RH. En ce qui concerne le volet réglementaire, l'année 2018 verra la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), ainsi que du Compte Personnel de Formation (CPF – réforme issue du Compte Personnel d'Activité). Il est à noter de profonds changements au 1^{er} janvier 2018 de taux de cotisation, tant patronales que salariales, l'augmentation du SMIC et le rétablissement de la journée de carence. Ces réformes impactent fortement la prospective budgétaire RH. A la date du DOB, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude un taux d'évolution du Glissement Vieillesse technicité (GVT) ni de mesurer réellement l'impact de la journée de carence. Le diagramme ci-après met ainsi en évidence qu'entre 2012 et 2014, la part des jours d'absence pour maladie ordinaire a proportionnellement fortement chuté alors que le nombre de jours d'arrêt a fortement cru et ce de manière plus importante que l'évolution de la masse salariale. Autrement dit, l'hypothèse selon laquelle le nombre d'arrêts a augmenté du fait de transfert de personnel ne peut être retenue comme explication exclusive et interroge sur les possibles prévisions des effets du rétablissement du jour de carence.



Au-delà des évolutions réglementaires, un certain nombre de projets locaux émergent ou se concrétisent en 2018.

Dès 2016, la Communauté de Communes a enclenché un diagnostic relatif à la qualité de vie au travail. En 2017, un questionnaire a été distribué à l'ensemble des services intercommunaux. Près de 70 % des agents ont répondu. La restitution de ce questionnaire est prévue concomitamment au vote du budget et s'accompagnera de la mise en œuvre d'un plan d'action visant l'amélioration de la qualité de vie au travail. La collectivité envisage de solliciter une subvention auprès du Fond national de Prévention (FNP) pour accompagner cette dynamique mais entend aussi mener des actions directement.

Un premier contact a été pris avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la fonction publique). L'objectif est de conventionner avec celui-ci dans l'année 2018, afin de d'accompagner l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Comme en témoignent l'énumération des différents chantiers à mener, et à l'instar de ce qui a été présenté dans le rapport d'activité des services communs, l'activité de la Direction des Ressources Humaines nécessitera un renforcement de ses effectifs. D'autres directions pourraient voir leurs effectifs augmenter

également pour accompagner l'évolution des pratiques de mutualisation, répondre à de nouvelles exigences de service public (ex : augmentation des horaires d'ouverture au public) ou remplacer des agents arrêtés pour une longue durée.

2. Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants (fluides, fournitures, petits équipements,...), l'entretien et réparation de l'ensemble du patrimoine (immobilier et mobiliers), les prestations extérieures, les impôts et taxes, etc...

Dans le contexte de diminution prononcée des dotations de l'État et de la croissance du FPIC, la Communauté de communes a engagé, depuis plusieurs années, une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement sans remettre en cause la qualité du service public. En conséquence, au stade des orientations budgétaires, il est prévu le maintien des charges de fonctionnement à hauteur de 2017. Toutefois, un ajustement a été opéré pour tenir compte des variations connues à ce jour (Projet bicentenaire des guides, Honoraires PLU, Projet LAB 2018, Actions Espace Valléens, AdaPT Mt Blanc...) ainsi que les actions achevées (Alpage en fête, Math des Reines...).

Projet 2018

Pour l'année 2018, il est proposé aux services de travailler leur budget avec un **objectif de stabilité** par rapport aux crédits de 2017 sur les services et actions à périmètre constant.

3. Subventions et participations

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (CCPMB, SM3A), Les indemnités aux élus, les Subventions aux associations.

Concernant la participation Convention de l'entente - CCPMB une correction est envisagée pour tenir compte de la contribution « Grands passages » qui est appelée tous les quatre ans.

Concernant les subventions aux associations, les lettres de cadrage fixent un objectif de stabilité dans les demandes de subvention formulées pour 2018.

4. Attributions de compensation

Les attributions de compensation ont été redimensionnées en 2017 suite au transfert de nouvelles compétences (Plan Local d'Urbanisme, le skate parc du Bois du Bouchet, le terrain multisports des Pèlerins). La prospective 2018 intègre ces nouveaux transferts.

En revanche, il avait été convenu que le transfert de la compétence ski de fond serait effective après la saison 2017/2018. En conséquence, la prospective n'intègre pas ce transfert.

5. Fonds de péréquation (FPIC)

Pour 2018, il est proposé de prévoir une **augmentation de l'ordre 12%** par rapport à la notification de 2017, en tenant compte des nouveaux schémas intercommunaux, sachant que l'enveloppe du fonds reste stabilisée à 1 Md€.

A ce jour, le gouvernement précise qu'il n'est pas encore en mesure de présenter aux élus des simulations de FPIC prenant en compte ces nouveaux schémas intercommunaux.

ORIENTATIONS BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES	BP 2017	DOB 2018
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	4 294	5 000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		
Autofinancement	1 000	1 000
Fonds de compensation TVA	486	800
Subventions*	686	1 078
Remboursement avance commune des Houches	22	22
Nouveaux emprunts	2 100	2 100
TOTAL DES RECETTES	4 294	5 000

*Dont subventions pour opération « Couverture de deux terrains de Tennis à Chamonix » : 343 K€ FFT, 343 K€ de la Région, 84 K€ du Département et 200 K€ de fonds de concours de Chamonix.

Pour mémoire lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 a été intégré par décision modificative une inscription de crédit à hauteur de 1 792 K€ sur l'opération d'enfouissement de la ligne 63 000 W. Cette inscription complémentaire (BP 2017 700 K€) a permis de financer l'opération sans impact sur les crédits de 2018.

Les investissements susceptibles d'être proposés au Budget Primitif de 2018 peuvent se décomposer de la façon suivante :

LISTE NON EXHAUSTIVE A COMPLETER PAR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET LES DEMANDES DES COMMUNES

- **Les investissements récurrents** destinés au maintien en état du patrimoine de la Communauté de Communes et aux acquisitions nécessaires à son fonctionnement (Travaux dans les bâtiments sportifs et culturels, remplacement du matériel,...).
- **Les opérations en cours dont celles faisant l'objet d'autorisations de programmes et crédits de paiements AP/CP**
(CP à modifier lors du vote du Budget, en fonction de l'avancement des opérations):
 - **Musée Alpin rénovation i-Alp** : AP votée en 2016 pour le volet étude (500 K€), poursuite en 2018 pour le volet travaux (MO réserve aux Houches) CP prévu sur 2018 : **156 K€**
 - **Centre sportif rénovation énergétique** : AP votée en 2016 pour un montant d'étude et travaux de 3 000 K€. CP prévu sur 2018 : **540 K€**
 - **Maison du Lieutenant volet acquisition** : AP votée en 2014 pour un montant de 992 K€. CP prévu sur 2018 : **159 K€**
 - **Accessibilité des ERP** : AP votée en 2016 pour un montant de 415 K€. CP prévu sur 2018 : **98 K€**

- **Couverture de deux terrains tennis à Chamonix** : AP votée en 2017 pour un montant de 1 800 K€, dont **1 000 K€** en CP sur 2018.
 - **Création complexe cinéma** : AP votée en 2017 pour un montant de 1 100 K€, dont 1 000 K€ en CP sur 2018
- **Les subventions d'équipement :**
- **Programme Habiter Mieux - FEH + Fonds Air Bois**
Pour mémoire crédits inscrits en 2017 : 187 K€
- **Kandahar** - Convention de co-maitrise d'ouvrage requalification partie basse de la piste « Verte des Houches » AP à prévoir sur 2 000 K€
Mise en souterrain 63 000 volts - en lien avec projet Kandahar: part de la Communauté de Communes estimé à 950 K€ (environ 475 K € en CP 2018 puis solde en 2019)
- **Les travaux neufs à arbitrer :**
- **Dessertes forestières sur Vallorcine** (Bérard et Barberine) 203 K€ avec des subventions à hauteur de 60% et un fond de concours de la commune de Vallorcine.
 - **Projet Espaces Valleens** (Sentiers / Belvédère et cabane du Brévent) Autorisation de Programme à prévoir pour 392 K€ subventionnable à hauteur de 80% avec des CP de 2018 à 2021.
 - **Travaux paravalanche Taconnaz** - création d'une AP/CP possible avec phase étude en 2018 et travaux en 2019 et suite. Opération totale d'environ 2.2 M € TTC (prévoir 50 000 € en CP 2018 pour études)
 - **Passerelle piétonne Vallorcine** - création d'une AP/CP possible avec phase étude en 2018 et travaux en 2019 (environ 80 000 € en CP 2018 et 800 000 € en 2019) - obligation de coordination avec travaux SNCF et les coupures de circulation des trains au printemps et automne 2019.
 - **Complexe sportif Richard BOZON et patinoire** - les équipements sportifs sont vieillissants et fortement énergivore. Une étude de programmation est en cours pour moderniser le centre sportif et la patinoire. Plusieurs scénarios d'investissement sont proposés. Ils intègrent une remise à niveau des locaux et des équipements techniques, ainsi que des améliorations fonctionnelles dont le niveau reste à fixer. Le projet patinoire étudie également la création d'une salle d'escalade de niveau international. Une étude économique intégrant le fonctionnement et l'exploitation selon les différents scénarios complètera les couts prévisibles de construction. Une autorisation de programme est à créer pour lancer une phase d'études en 2018 et établir un calendrier études et travaux.

Par ailleurs, la Communauté de Communes porte deux opérations sous mandat :

- **Voie verte piste cyclable**, projet ventilé sur les Communes des Houches et Chamonix
- **Piste forestière Passy – St Gervais – Les Houches**, convention validée en Conseil communautaire du 18 juillet 2017.

L'ensemble des projets d'investissement sera discuté et présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget le 8 mars 2018.

◆ Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Il est rappelé que cette procédure est un acte par lequel l'assemblée délibérante donne pouvoir à l'ordonnateur d'engager sur plusieurs années des dépenses d'investissement, dans la limite de cette autorisation.

Le CP correspond à l'inscription budgétaire annuelle destinée à permettre le règlement des dépenses issues d'une AP antérieure.

Le vote d'une AP est assorti d'un échéancier prévisionnel annuel et chaque CP doit être repris dans le budget correspondant.

Toute AP peut être ensuite modifiée (augmentée, diminuée ou annulée) par délibération.

L'assemblée délibérante a voté sept AP/CP lors du vote du BP 2017

Les AP/CP seront modifiées lors du vote du BP 2018 pour tenir compte de l'état d'avancement des dossiers.

DETAIL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS

MUSEE ALPIN I-Alp Op. N° 2020 AJUSTEMENT CONSEIL 7/03/2017 BP 2017	Autorisation de Programme	Ajustement AP en 2017	Paiements avant 2017	Restes à Réaliser 2016	CREDITS DE PAIEMENTS		
					BP 2017	BP 2018	BP 2019
ETUDES/TRAVAUX	500 000	820 000	108	56 317	45 000	156 000	562 575
TOTAL DEPENSES	500 000	820 000	108	56 317	45 000	156 000	562 575
AUTOFINANCEMENT/EMPRUNTS	75 000	123 000	108	56 317	-31 500	23 000	75 075
EUROPE ALCOTRA	425 000	697 000	0	0	76 500	133 000	487 500
TOTAL RECETTES	500 000	820 000	108	56 317	45 000	156 000	562 575

COUVERTURE DEUX TERRAINS TENNIS CHAMONIX Op. N° 2024 CREATION AP CONSEIL 7/03/2017 BP 2017	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS	
		BP 2017	BP 2018
TRAVAUX	1 800 000	800 000	1 000 000
TOTAL DEPENSES	1 800 000	800 000	1 000 000
AUTOFINANCEMENT/EMPRUNTS	1 111 000	516 000	595 000
SUBVENTIONS			
DEPARTEMENT	84 000	84 000	0
REGION	225 000	0	225 000
CNDS	180 000	0	180 000
FONDS CONCOURS CHAMONIX	200 000	200 000	0
TOTAL RECETTES	1 800 000	800 000	1 000 000

CENTRE SPORTIF N° 2026 Rénovation énergétique et Réhabilitation AJUSTEMENT CONSEIL 7/03/2017 BP 2017	Autorisation de Programme	Paiements avant 2017	Restes à Réaliser 2016	CREDITS DE PAIEMENTS					
				BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
ETUDES / TRAVAUX	3 000 000	107 034	176 556	280 500	540 000	540 000	540 000	540 000	275 910
TOTAL DEPENSES	3 000 000	107 034	176 556	280 500	540 000	540 000	540 000	540 000	275 910
AUTOFINANCEMENT/EMPRUNTS	2 719 600	107 034	176 556	56 100	540 000	540 000	540 000	540 000	219 910
SUBVENTIONS Département	56 000	0	56 000	0	0	0	0	0	0
SUBVENTIONS TEPcv	224 400	0	0	224 400	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	3 000 000	107 034	232 556	280 500	540 000	540 000	540 000	540 000	219 910

MAISON SANTE DES HOUCHES Op. N° 2098 AJUSTEMENT CONSEIL 7/03/2017 BP 2017	Autorisation de Programme	Ajustement AP en 2017	Paiements avant 2017	Restes à Réaliser 2016	CREDITS DE PAIEMENTS BP 2017
ETUDES / TRAVAUX	640 000	265 000	0	49 000	216 000
TOTAL DEPENSES	640 000	265 000	0	49 000	216 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	206 800	265 000	0	49 000	216 000
SUBVENTIONS	433 200	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	640 000	265 000	0	49 000	216 000
Cette AP ne reprend que la part de la Communauté de Communes.					
Le programme de la Maison de Santé des Houches est suivi dans le cadre d'une opération sous mandat					

ACCESSIBILITE DES ERP Op. n° 2107 AJUSTEMENT CONSEIL 7/03/2017 BP 2017	Autorisation de Programme	Paiements avant 2017	Restes à Réaliser 2016	CREDITS DE PAIEMENTS				
				BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
TRAVAUX	415 000	9 383	67 490	55 000	98 000	41 000	75 000	69 127
TOTAL DEPENSES	415 000	9 383	67 490	55 000	98 000	41 000	75 000	69 127
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	415 000	9 383	67 490	55 000	98 000	41 000	75 000	69 127
TOTAL RECETTES	415 000	9 383	67 490	55 000	98 000	41 000	75 000	69 127

CREATION COMPLEXE CINEMA Op. N° 2108 CREATION AP CONSEIL 7/03/2017 BP 2017	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS	
		BP 2017	BP 2018
TRAVAUX	1 100 000	100 000	1 000 000
TOTAL DEPENSES	1 100 000	100 000	1 000 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 100 000	100 000	1 000 000
TOTAL RECETTES	1 100 000	100 000	1 000 000

Compte n° 27638 MAISON DU LIEUTENANT - SERVOZ AJUSTEMENT CONSEIL 7/03/2017 BP 2017	Autorisation de Programme	Ajustement AP en 2016	Paiements avant 2017	CREDITS DE PAIEMENTS		
				BP 2017	BP 2018	BP 2019
ACQUISITION suite DPU	867 000	880 800	440 204	146 800	146 800	146 996
Frais de portage de l'EPF 74 (Dépenses Fonctionnement)	91 035	111 460	76 036	13 300	12 000	10 124
TOTAL DEPENSES	958 035	992 260	516 240	160 100	158 800	157 120
REGION						
CG 74						
COMMUNE DE SERVOZ	50 000	50 000	50 000	0	0	0
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS / FCTVA	908 035	942 260	466 240	160 100	158 800	157 120
TOTAL RECETTES	958 035	992 260	516 240	160 100	158 800	157 120

VIII - BUDGETS ANNEXES - ORIENTATIONS 2018

BUDGET ORDURES MENAGERES

Les hypothèses retenues :

Fonctionnement dépenses :

- Hypothèse augmentation des charges à caractère général de 2 %.
- Augmentation des coûts de personnel de 2%.

Fonctionnement recettes :

- Produits des services + 17 %. (ajustement/2017)
- Subventions (nouveaux éco-organismes) +3%.
- T.E.O.M.: hypothèse d'augmentation des bases de 1,5%.taux maintenu à 8,4 %

Ces hypothèses permettent de financer des investissements à hauteur de 885 000,00 € sans avoir recours à un emprunt.

Détail du DOB :

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 4 123 000,00 €

→ 022 dépenses imprévue	25 000 € 0%
→ 011 Charges à caractère général	780 000 € hypothèse + 2 %
→ 012 Personnel	1 100 000 € hypothèse +2 %
→ 065 participation SITOM	1 330 000 € 0%
→ 066 charges financières	16 000 € (intérêt des emprunts)
→ 067 charges exceptionnelles	6 000 € 0%
→ 042 amortissements	250 000 € 0%
→ 023 virement à l'investissement	616 000 € 0%

FONCTIONNEMENT RECETTES : 4 123 000,00 €

→ 070 produits des services	100 000 €
→ 073 teom	3 983 000 €
<u>Taux à 8,4% sur une hypothèse d'augmentation des bases de 1,5 %</u>	
→ 076 subventions	40 000 €
→ 077 produits exceptionnels	0,00 €

INVESTISSEMENTS DEPENSES: 985 000 €

➤ Annuité de l'emprunt	100 000,00 €
➤ Immobilisations : capacité d'investissement	885 000,00 €
➤ Propositions	
➤ Matériel mobilier	50 000,00 €
➤ Achat d'un camion transfert+véhicule pour tasser les bennes	330 000,00 €
➤ Poursuite du programme d'implantation des conteneurs	170 000,00 €
➤ Travaux déchetteries	6 500,00 €
➤ Autres travaux	28 500,00 €
➤ Inscription d'une ligne budgétaire ateliers techniques	300 000,00 €

INVESTISSEMENTS RECETTES : 985 000 €

➤ Versement de la section de fonctionnement	615 525,00 €
➤ FCTVA	119 475,00 €
➤ Amortissements	250 000,00 €

Le conseil d'exploitation a décidé de verser la ligne autre travaux = 28 500 € en réserve en attendant de les affecter.

◆ Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Il est rappelé que cette procédure est un acte par lequel l'assemblée délibérante donne pouvoir à l'ordonnateur d'engager sur plusieurs années des dépenses d'investissement, dans la limite de cette autorisation.

Le CP correspond à l'inscription budgétaire annuelle destinée à permettre le règlement des dépenses issues d'une AP antérieure.

Le vote d'une AP est assorti d'un échéancier prévisionnel annuel et chaque CP doit être repris dans le budget correspondant.

Toute AP peut être ensuite modifiée (augmentée, diminuée ou annulée) par délibération.

L'assemblée délibérante a voté une AP/CP lors du vote du BP 2017

L'AP/CP sera modifiée lors du vote du BP 2018 pour tenir compte de l'état d'avancement du dossier et de la mise en place de la convention de superposition d'affectation.

N° 6005 "CENTRE TECHNIQUE LA VIGIE" <i>CREATION BP 2017</i>	Autorisation Programme	Paiements avant 2017	Restes à Réaliser 2016	CREDITS DE PAIEMENTS		
				2017*	2018	2019
ETUDES - FONCIER - TRAVAUX	2 848 583	0	600 000	1 200 000	848 583	200 000
TOTAL DEPENSES	2 848 583	0	600 000	1 200 000	848 583	200 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	2 848 583	0	600 000	1 200 000	848 583	200 000
TOTAL RECETTES	2 848 583	0	600 000	1 200 000	848 583	200 000

* Crédits de paiements 2017 = 150 K€ inscription BP 2017 + Affectation d'une partie du résultat lors du compte administratif 2016 : 1 050 K€

Structure de la dette budget Ordures Ménagères

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Ordures Ménagères s'élève à 265 K€ avec un taux moyen de 3,31 % et 84 % de l'encours est à taux fixe et 16 % à taux variable.

Evolution de l'encours

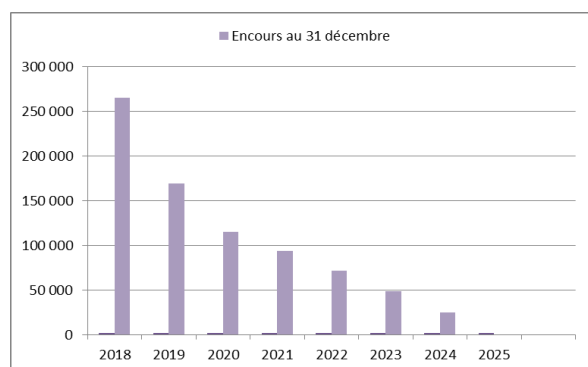
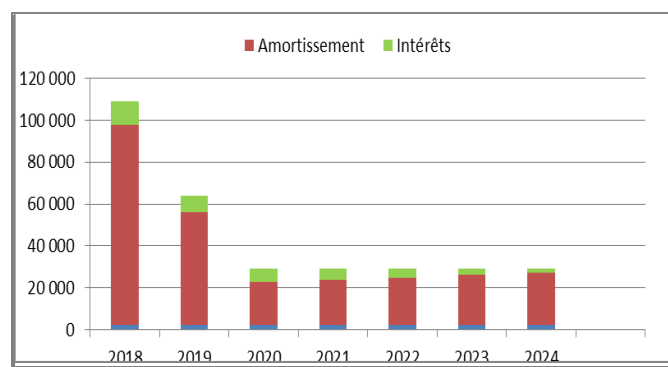


Tableau prévisionnel des annuités



BUDGET TRANSPORT

En 2017, l'évolution de l'offre de transport et le développement d'infrastructures adaptées se sont poursuivis afin de continuer à opérer le transfert de l'usage de la voiture particulière vers les transports en commun et la mobilité douce. Cinq arrêts de bus ont été rendus accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite et l'extension de la vélo-voie verte s'est concrétisée par la pose de la passerelle de Piralotaz.

Le réseau de transport, confié au délégataire Mont Blanc Bus, poursuit son évolution par l'adaptation des horaires ou des lignes de bus tant à destination des clientèles touristiques que usagers permanents. Le délégataire annonce ainsi une augmentation de 3% de la fréquentation, en phase avec les engagements contractuels de la DSP Transport. En présentant un taux qualité proche des 95%, le réseau répond en quasi tout point à l'attente des usagers, bien que quelques critères restent encore à améliorer comme la ponctualité, l'information embarquée ou encore le service à bord. Les réclamations enregistrent une baisse de 55%.

Pour 2018, la nécessité de maintenir l'équilibre financier de ce budget n'empêche pas de continuer à adapter l'offre, ainsi les lignes Express du réseau urbain seront remaniées pour une meilleure offre de transport. Pour améliorer l'information des usagers en temps réel (transports et touristique), il est prévu d'équiper certains arrêts bus de bornes d'information voyageurs (B.I.V). Ce dispositif se déploiera sur 2 ans avec un co-financement de l'espace valléen.

Le réseau urbain fera l'objet d'une enquête de satisfaction en inter-saison auprès de la clientèle. Elle sera conduite par le délégataire.

Les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus, le développement de la vélo-voie-verte sur les communes des Houches et de Chamonix se poursuivront, ainsi que l'installation des racks à vélos sur l'ensemble du territoire communautaire.

◆ Structure de la dette

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Transport s'élève à 982 K€ avec un taux moyen de 4,25 % et 100 % de l'encours est à taux fixe.

Evolution de l'encours

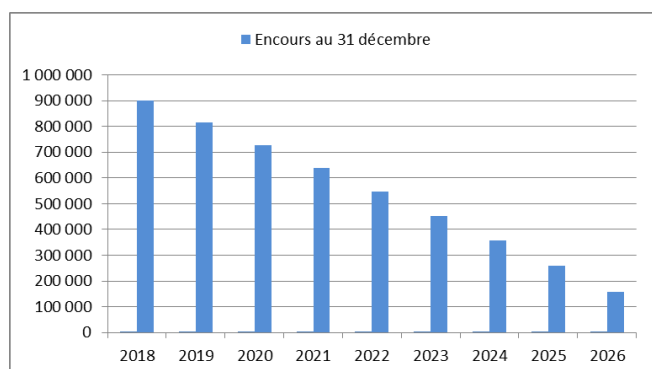
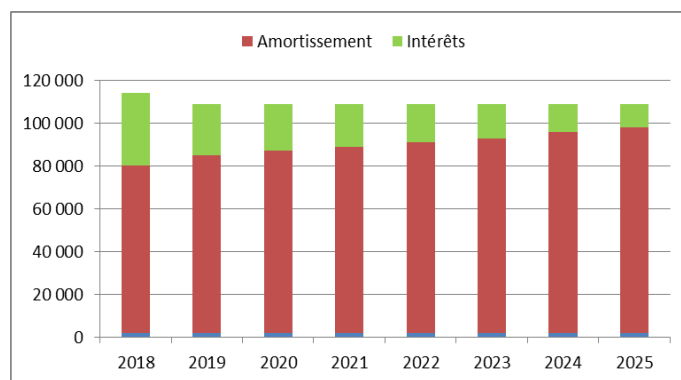


Tableau prévisionnel des annuités



BUDGETS EAU et ASSAINISSEMENT

L'année 2017 a été marquée d'une part par le transfert au 1er janvier de la compétence eau potable des communes au profit de la CC qui ne détenait jusqu'alors que la compétence assainissement, d'autre part par le lancement de consultations sous la forme de contrats de gérance pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et des usines d'épuration, pour un début de contrat au 1^{er} janvier 2018.

Jusqu'à fin 2017, pour exploiter ses réseaux et ses usines d'épuration la communauté de commune s'appuyait d'une part sur les services de son délégataire de service public (DSP) qui assurait la relation clientèle intégrale et l'exploitation des réseaux sur la commune de Chamonix, d'autre part sur son prestataire de service pour l'exploitation de la STEP des Trabets. Les régies d'assainissement (RAVCMB) et d'eau potable (O2VCMB) communautaires assuraient quant à elles la gestion complète des services eau potable et d'assainissement sur les trois autres communes.

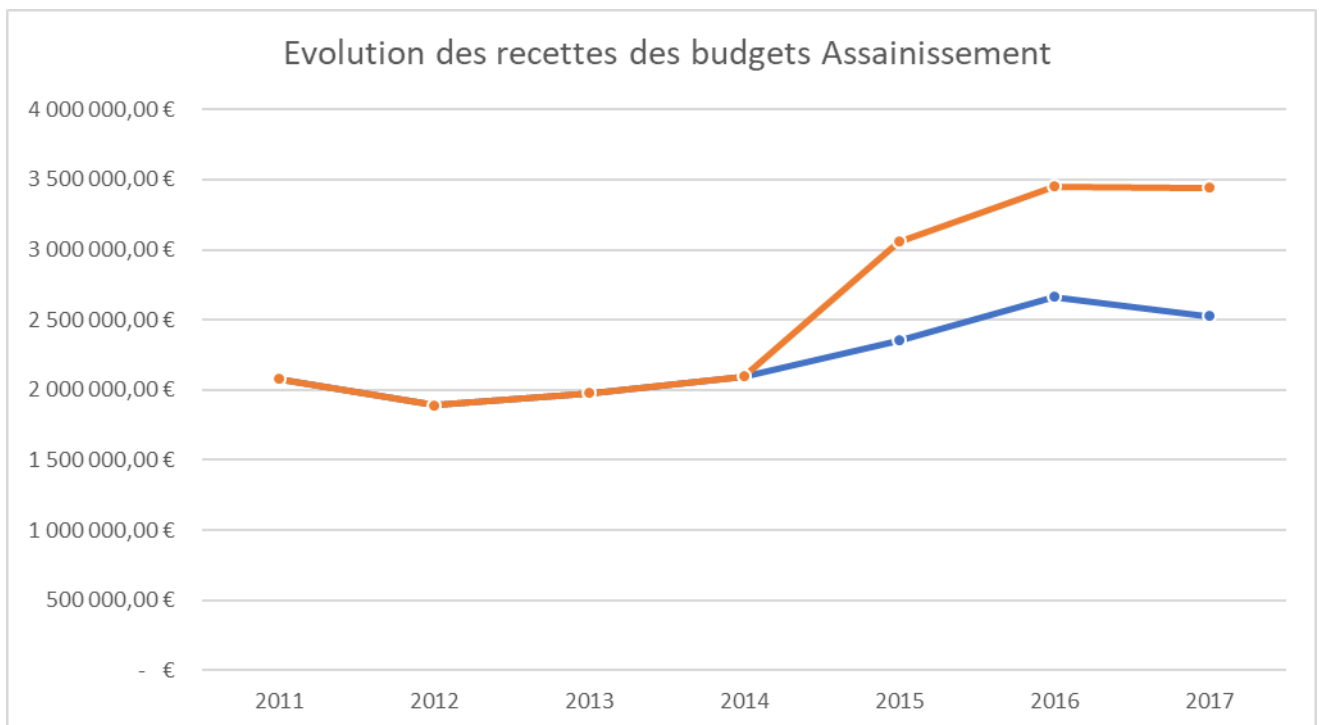
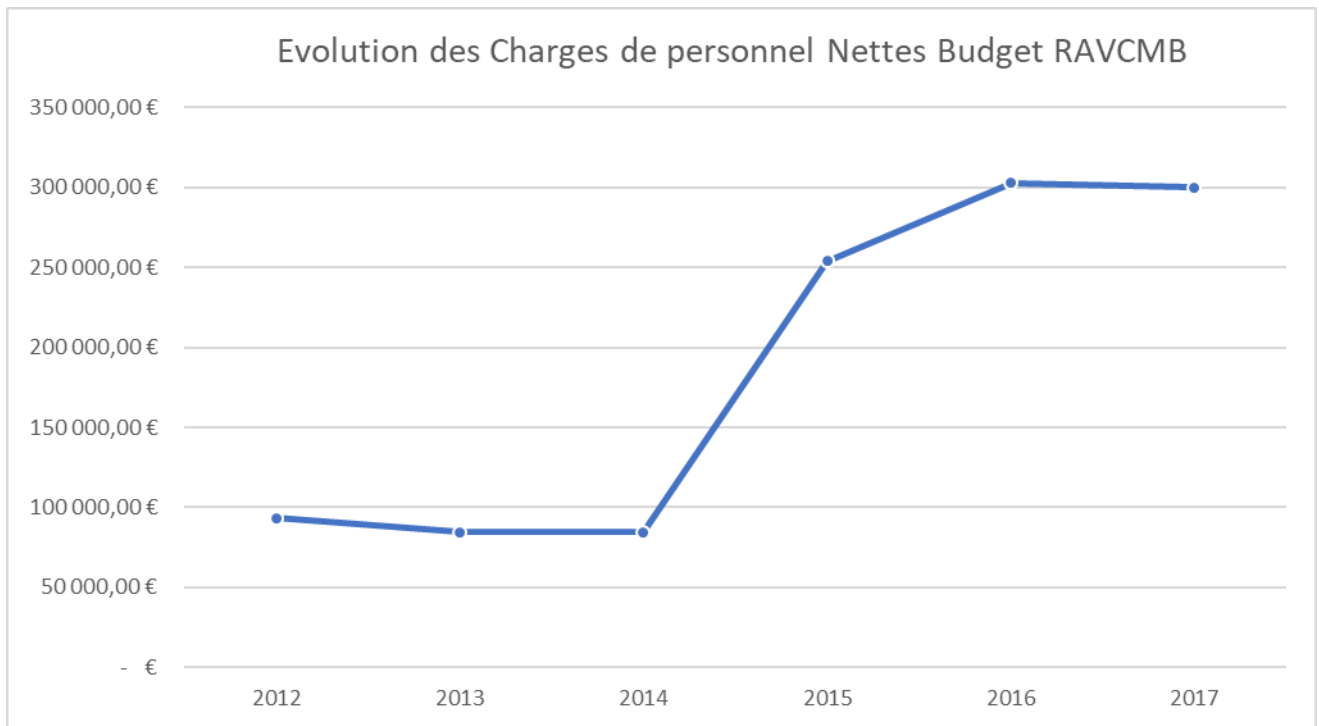
Ces modes de gestion mixtes « Public/Privé » imposaient pour des raisons réglementaires de disposer de deux budgets distincts (Régie et DSP) pour chacune des compétences eau et assainissement. Il est à noter que les charges communes entre les budgets des régies O2VCMB et RAVCMB tant en termes de personnel que de frais (locations immobilières, assurances siège...etc) sont portées par le budget RAVCMB et refacturés au budget O2VCMB.

En 2017, il est à noter que le prime d'épuration versée par l'agence de l'eau, s'est stabilisée à 242K€ mais va de nouveau baisser de 20% environ en 2018. Une continuité de ces baisses est annoncée pour compenser les nouvelles charges que les agences de l'eau devront supporter. Par contre, les recettes de PFAC et d'offre de concours liées à l'urbanisation restent stable avec un produit de 516 k€ sur 2017.

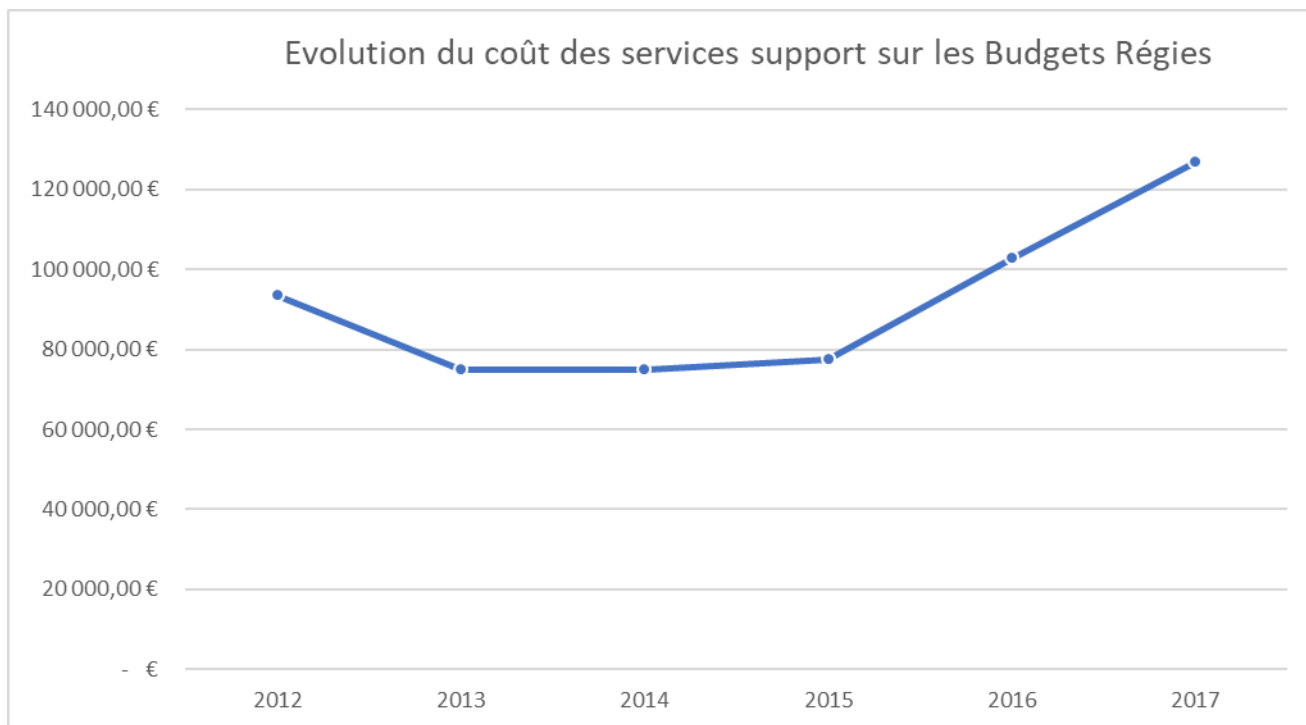
Les résultats prévisionnels 2017 pour les budgets assainissement devraient atteindre :

2 072 K€ pour le budget Régie assainissement RAVCMB et 1 649 K€ pour le budget Assainissement DSP

Les résultats attendus du budget RAVCMB sont en partie dus à des rattachements de produits (reversement du solde du FGER STEP à hauteur d'environ 600K€) et à un solde positif sur les engagements correspondant aux opérations pour compte de tiers à hauteur de 212 K€ (416 K€ de recettes d'investissements pour 204K€ de dépenses)



L'année 2015 correspond au transfert de la compétence assainissement au profit de la Communauté de commune ayant conduit à une augmentation des recettes (celles de la collecte des effluents), jusqu'alors supportées par les budgets annexes communaux. Les charges ont-elles aussi évoluées à la hausse.



Concernant l'eau potable, l'année 2017 a été marquée par la création de la Régie de l'Eau de la Vallée de Chamonix avec pour la première fois la mise en œuvre de deux budgets comme c'est le cas pour la régie d'assainissement depuis 2015.

Les résultats prévisionnels 2017 pour les budgets eau devraient atteindre :

74 K€ pour le budget Régie EAU O2VCMB et 18 K€ pour le budget EAU DSP

Il est important de préciser que les résultats attendus du budget O2VCMB doivent être grevés de 97 775,62 € de dépenses correspondant au remboursement des emprunts SMDEA de la commune de Vallorcine qui n'ont pu être mandaté en 2017.

Pour ce qui concerne le budget DSP Eau, il n'a pu être inscrit en engagement faute de crédit disponible le rachat du parc de compteur de la commune de Chamonix dont le montant valorisé par SUEZ s'élève à 303 K€ qu'il conviendra de payer en 2018.

Les perspectives 2018 :

L'année 2018 sera l'année de mise en place du nouveau mode de gestion en Gérance généralisé sur le territoire nécessitant une structuration du service pour pouvoir assurer un service de qualité à destination des clients/abonnés aux services de l'eau et de l'assainissement. Cette année marquera la fin des budgets DSP dont les résultats et RAR 2017 seront intégrés dans les budgets Régies respectifs.

Une réflexion sur une convergence tarifaire pour l'eau potable à l'échelle du territoire de la communauté de communes sera également à mener en repartant des structures de consommation pour favoriser une tarification plus juste de l'eau par rapport aux surcoûts induits par les périodes d'affluences touristiques.

Les recettes pour l'année 2018 seront partielles, la part Chamoniarde correspondant à la période du 1^{er} Août 2017 au 31 décembre 2017 étant tronquées des recettes du fermier pour cette période.

Les recettes attendues en 2018 sont :

Pour le budget O2VCMB : 1 092 000 + 1 680 950 € (hors taxes et redevances) soit 2,8 M€ environ contre 1,387 M€ de dépense pour le contrat de gérance (pour l'exploitation). En 2019 nous pourrions attendre environ 600 K€ de recettes en plus.

Pour le budget RAVCMB : 1 000 000 + 2 600 000 € (hors taxes et redevances) soit 3,6 M€ environ contre 1,440 M€ de dépenses pour le contrat de gérance (pour l'exploitation). En 2019 nous pourrions attendre environ 300 K€ de recettes en plus.

Enfin, les programmes de travaux s'inscriront dans la continuité des engagements pris par la Communauté de communes en cohérence avec les niveaux d'investissements prévus dans les études respectives sur les transferts de compétences.

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT

◆ Structure de la dette

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Régie Assainissement s'élève à 2 437 K€ avec un taux moyen de 3,09 % et 77% de l'encours est à taux fixe et 23% à taux variable.

Evolution de l'encours

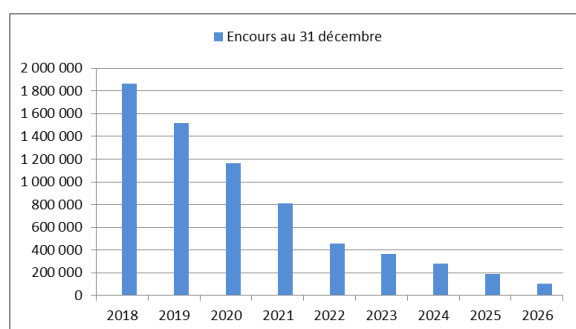
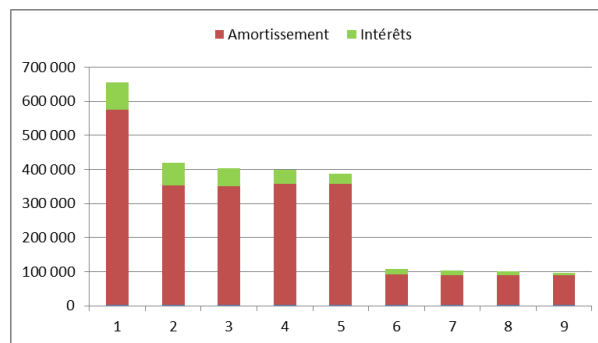


Tableau prévisionnel des annuités



BUDGET ASSAINISSEMENT DSP

◆ Structure de la dette

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Assainissement DSP s'élève à 40 K€ avec un taux moyen de 0,50 % et 100 % de l'encours est à taux fixe.

Evolution de l'encours

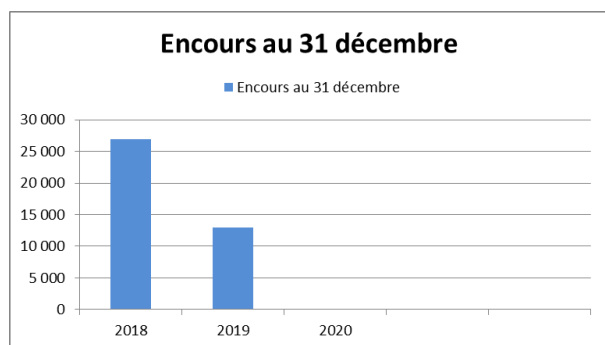
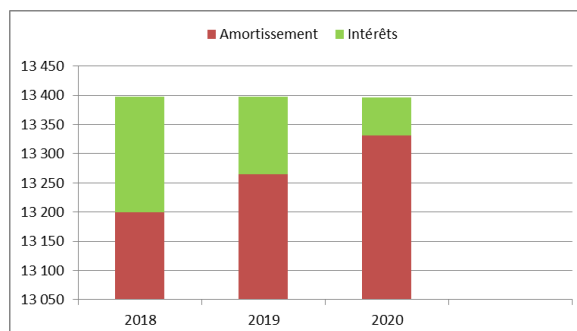


Tableau prévisionnel des annuités



BUDGET REGIE EAU

◆ Structure de la dette

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Régie EAU s'élève à 2 637 K€ avec un taux moyen de 4,37 % et 80% de l'encours est à taux fixe et 20% à taux variable.

Evolution de l'encours

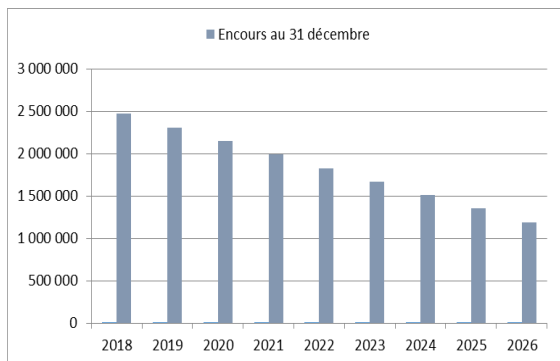
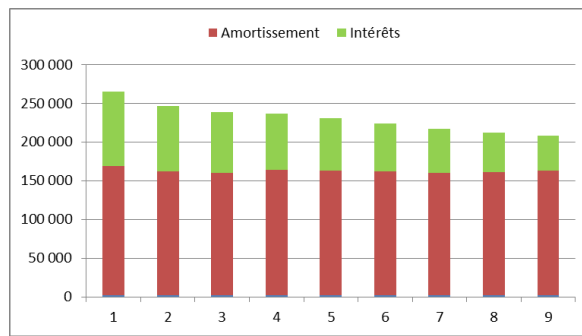


Tableau prévisionnel des annuités



BUDGET EAU DSP

◆ Structure de la dette

Au 31 décembre 2017, la dette du budget Régie EAU DSP s'élève à 15 K€ avec un taux moyen de 0,83 % et 100 % de l'encours est à taux fixe.

Evolution de l'encours

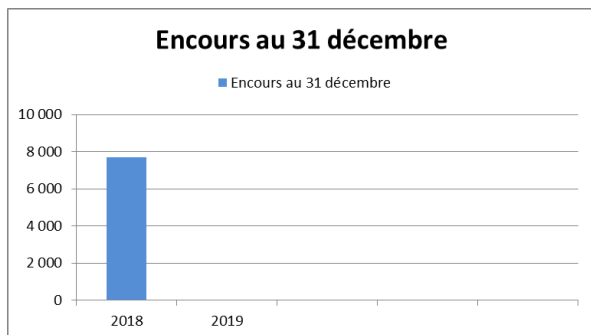


Tableau prévisionnel des annuités

